

VOTATION DU 20 OCTOBRE 1974

A R G U M E N T A I R E

A PROPOS DE L'INITIATIVE DE L'ACTION NATIONALE
CONTRE L'EMPRISE ETRANGERE ET LE SURPEUPLEMENT DE LA SUISSE

Comité romand d'action contre l'expulsion de 500'000 étrangers - case 471 - 1211 - Genève 11

O. I N T R O D U C T I O N

0.1 Texte de l'initiative

=====

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE CONTRE L'EMPRISE ÉTRANGÈRE
ET LE SURPEUPLEMENT DE LA SUISSE (III)

I

La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874 est complétée comme suit :

Article 69quater

- a) *La Confédération prend des mesures pour combattre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse.*
- b) *Le nombre des nouvelles naturalisations ne doit pas excéder 4000 par an.*
- c) *Le Conseil fédéral fait en sorte que le nombre des étrangers résidant en Suisse ne dépasse pas 500 000. Dans chaque canton, la proportion d'étrangers sera de 12 % au plus de la population suisse résidante, à l'exception du canton de Genève où elle sera de 25% au plus.*
- d) *Ne sont pas compris dans le nombre des étrangers selon la lettre c et sont exempts des mesures contre l'emprise étrangère et le surpeuplement : 150 000 saisonniers (ne résidant pas plus de 10 mois en Suisse et n'y ayant pas leur famille), 70 000 frontaliers, le personnel des établissements hospitaliers et les membres de représentations diplomatiques et consulaires.*

II

L'article 69quater entre en vigueur aussitôt après son acceptation par le peuple et les cantons et l'adoption de l'arrêté fédéral de validation.

Mesures selon la lettre c :

La réduction doit être opérée jusqu'au 1^{er} janvier 1978. Le chiffre de la population étrangère est réduit du nombre des étrangers naturalisés à partir du 1^{er} décembre 1970.

Il est expressément renoncé à la clause de retrait.

0.2 Buts et argumentation des promoteurs

=====

0.2.1 Buts

Le Conseiller national V. Oehen, sous le titre "Eclaircissements et explications...", décrit les buts des promoteurs de la manière suivante (V+H* 3/74, p. 19) :

Quel est le but poursuivi par l'initiative ?

- Il est possible de lutter efficacement contre l'"emprise" étrangère, massive et indéniable, qui existe actuellement en matière de population, en exigeant une réduction de la main-d'oeuvre étrangère jusqu'au plafond total de 500'000 travailleurs à répartir de manière uniforme dans l'ensemble du pays.
- Les chances d'assimilation des quelques centaines de milliers d'étrangers qui, selon la volonté des promoteurs pourraient, même après l'acceptation de l'initiative, rester en Suisse, s'en trouveront nettement améliorées. Il est notoire que seuls des individus pris isolément se laissent assimiler, alors que des minorités ethniques (vivant en groupe) ne se laissent assimiler qu'à grand peine, même à la deuxième génération.
- La surpopulation de la Suisse se trouvera réduite de la quantité d'étrangers correspondant à la réduction du plafond fixé. Mais il est encore plus important de parvenir à éliminer simultanément la cause d'une croissance massive ultérieure de la population.

Au cours des quatre dernières années la population résidente suisse s'est à nouveau accrue de 230'000 personnes, alors que l'excédent de naissances de la population spécifiquement suisse était inférieur à 50'000 unités.

- La source d'une croissance économique continue, qui est devenue déraisonnable, peut être ainsi tarie. Celui qui, parcourant notre pays, le regarde avec lucidité ne peut manquer d'observer que la Suisse a depuis longtemps "dépassé" les bornes de l'admissible. Il sera possible également de couper l'herbe sous les pieds de ceux qui argumentent en faveur d'une construction accélérée de centrales atomiques.

* "Volk und Heimat" périodique de l'Action nationale, paraissant en allemand.

- Une pause salutaire, dans le rythme enfiévré du développement politico-économique, découlera de la réduction demandée, dans le cadre des propositions faites. Une pause de réflexion créatrice destinée à développer une stratégie de survie est une nécessité urgente pour notre pays.
- Le degré de dépendance vis-à-vis de l'étranger se trouvera réduit par la diminution de la population et la réduction de l'expansion économique. La Suisse disposera ainsi d'une chance réelle de survie en tant qu'Etat indépendant.
- Le Conseil fédéral disposera ainsi d'une occasion idéale, de tenir les promesses faites à la population suisse durant des années, et de réduire de façon décisive l'"emprise" étrangère.

0.2.2 Argumentation des promoteurs

Voici à titre d'exemple, deux textes publiés par les promoteurs, et qui sont suffisamment éloquentes.

L'introduction de l'intervention de Monsieur V. Oehen devant le Conseil national montre en quelle estime les promoteurs tiennent "l'obsession économique" des autorités actuelles et combien ils tiennent à une "amputation" devant conduire à la "naissance d'une Confédération post-industrielle". (V+H 3/74, annexe spéciale, p. 1).

L'agressivité de Monsieur Oehen, dans son échange de correspondance avec Monsieur Canonica, est manifeste, alors que la réponse de Monsieur Canonica qualifie de la façon la plus incisive le mode d'argumentation des promoteurs. (V+H 10/73, p. 171).

Intervention de V. Oehen, porte-parole de son groupe parlementaire, devant le Conseil national

Remarques préliminaires

Les deux interventions de Messieurs les rapporteurs de la Commission fourniraient déjà matière à tenir un discours de 2 heures. Comme cela n'est évidemment pas possible, vous me permettrez d'exprimer seulement quelques commentaires à trois des réflexions formulées.

.....

On a prononcé le nom du Dr. Eisenbart. Il existe effectivement encore aujourd'hui des maladies du corps humain que l'on ne peut combattre que par l'amputation, si l'on ne veut pas que le patient en meure.

Introduction

Nous tous qui siégeons ici, nous sommes les acteurs d'un drame que les historiens intituleront plus tard : "la disparition de la Confédération helvétique moderne", ou plutôt, comme nous l'espérons, "la naissance de la Confédération post-industrielle". Le drame a ses origines dans la crise économique des années trente, par la venue au pouvoir d'une génération d'individus, qui à cause des problèmes économiques auxquels elle avait été elle-même confrontée, a jugé les problèmes politiques sous une fausse optique. Les buts et simultanément les limites de leur mode de pensée se sont cantonnés à la réalisation de progrès économiques, à l'amélioration du niveau de vie et à la mise à disposition de davantage de biens de consommation. - Après que la seconde guerre mondiale eut provoqué un renouveau du désir de souveraineté nationale, que les menaces de l'extérieur furent parées avec succès, la preuve semblait fournie que notre pays et sa population, assurés de leur existence en tant que nation, pouvaient se lancer sans danger et sans restriction aucune dans le développement économique.

Le succès vint couronner ce travail ainsi qu'en témoigne l'histoire de ces 25 dernières années. Bien sûr, il fut nécessaire de concéder aussi certains sacrifices. Ces sacrifices semblaient sans importance, ou mieux : on ne désirait aucunement estimer la valeur de ces sacrifices. Qui donc s'intéressait alors à la diminution des terres cultivables et au nombre de gens qui se vouaient encore à la culture du sol et des plantes, ainsi qu'à l'élevage des animaux ? Quelle signification ont d'ailleurs aujourd'hui les métiers qui disparaissent ? Nulle, par rapport au produit national brut en continuelle ascension. Rien ne pouvait freiner cette génération dans la poursuite de ses rêves, car elle n'a pu connaître les doux fruits du bien-être qu'à partir d'un certain âge seulement. Ce ne furent certainement pas quelques voix isolées criant dans le désert, et qui se sont élevées périodiquement depuis 1950, ni des appels de certains services de la Confédération ou de diverses associations qui auront pu modifier cette attitude. On pouvait attendre encore moins d'effet d'une Action nationale qui, depuis 1961, protestait de manière de plus en plus ouverte contre l'"emprise étrangère", la surpopulation et l'oubli d'une mission nationale. Ces trouble-fête menaçaient de devenir même un frein dans la marche au bonheur de la société de consommation. La devise fut donc : à bas ces patriotes "culs-terreux", ces Suisses nostalgiques, ces nazis et fascistes déguisés. C'est dégoûtant de les voir réussir, en dépit de tout, à s'adjoindre de nouveaux adeptes. Mais il ne s'agissaient en l'occurrence bien sûr, que des frustrés de l'ancienne génération, comme le déclarait le Professeur allemand Hoffmann-Novotny qui était et qui continue à être si écouté sur ce point.

Berne, le 10 septembre 1973

Monsieur le Conseiller national
V. Oehen
3097 Liebefeld

Cher Collègue,

J'ai lu ces jours dans le périodique "Der Staatsbürger", un article signé de votre plume et intitulé "politique d'immigration et syndicats suisses". Vous y attaquez l'Action nationale de façon telle que l'on peut se mettre à douter de votre bonne foi.

Ne serait-ce pas plutôt que vous ne disposez pas à ce jour des informations suffisamment complètes, pour vous faire une image plus réelle des motifs fondamentaux et des buts de notre mouvement ? Je désire combler cette lacune par la documentation que vous trouverez en annexe, et vous prier poliment d'analyser, pour une fois, sans idée préconçue, le cheminement de notre pensée.

Il est dramatique en vérité de devoir constater qu'au sein du Conseil national, le cercle auquel vous appartenez, ne s'occupe guère des découvertes modernes des sciences naturelles, et reste lié à un mode de penser dont les conséquences seront payées une fois de plus par "l'homme de la rue".

Est-il vraiment si difficile de reconnaître que notre pays doit prendre le chemin d'une politique à long terme, claire et à buts précis, s'il veut mettre au point une solution de survie ? Ou serait-ce plutôt que vous et vos collègues veuillez déposer cet Etat et cette Nation, le plus rapidement possible, sur le tas des scories de l'histoire ?

Si, contre toute attente cette deuxième hypothèse était la vraie, il serait temps à mon avis, que vous le fassiez tous savoir, ouvertement. Le peuple suisse serait ainsi réellement placé devant un choix. A ce moment-là les liens profondément enracinés dans chaque être humain ne pourraient être neutralisés; c'est ce dont les cercles réactionnaires internationaux ont peur en définitive. Etre réactionnaire, cher Collègue Canonica, signifie ne pas tenir compte des recherches sur le comportement humain et sur l'écologie. Etre réactionnaire signifie projeter le passé dans l'avenir. Les représentants du bon peuple devraient y songer une bonne fois.

Dans l'attente de votre prise de position, je vous prie de croire à ma parfaite considération et vous adresse mes salutations distinguées.

Valentin Oehen

3097 Liebefeld, 7 août 1973

Monsieur
Ezio Canonica CN
8953 Dietikon

Cher Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi de votre documentation sur l'AN. Il ne m'est malheureusement pas possible d'y trouver quoi que ce soit qui puisse m'inciter à reconsidérer mon point de vue à l'égard de votre mouvement. Le reproche que vous m'adressez d'avoir attaqué méchamment l'Action nationale lors de mon intervention consacrée à "la politique d'immigration et les syndicats suisses" me semble injustifié. Il est certain que je me suis permis d'exprimer ma pensée par des mots précis, sans qu'il s'agisse là pour autant d'une attaque blessante, mais bien plutôt d'un jugement politique. Si vous vous êtes décidé à être politiquement actif, vous devez être également prêt à accepter les jugements de vos adversaires.

Votre documentation ne fait que me renforcer dans l'opinion que j'exprimais en disant que l'AN présentait la situation actuelle en jouant sur des réactions émotives et sur des spéculations et adoptait ainsi une tendance réactionnaire. Aucun doute n'est permis sur le fait que l'on tente de "réchauffer" en les embellissant par le thème nouveau de l'écologie, de vieilles thèses du genre "peuple sans espace vital".

J'ai noté l'emploi abondant du mot "scientifique" dans les documents que j'ai reçus. Ceci me fait songer aux marxistes vulgarisateurs que je rencontrais de temps à autre dans ma jeunesse. Eux-aussi assortissaient leurs affirmations par l'usage ornemental du mot "scientifique". Les auteurs du rapport du "Club de Rome" s'expriment avec plus de modestie. Ils font état d'hypothèses nécessitant de plus amples vérifications; alors que vous, sans aucun scrupule, faites passer des hypothèses de travail au rang de vérité dûment éprouvées.

Sans mettre en doute la signification des problèmes de l'environnement et les réflexions sur les théories démographiques, je restesur l'impression que vous avez essayé sciemment de faire appel à la peur atavique de la faim, de la soif, en faveur de vos buts politiques - par une sorte de procédé de "remythologisation" - et d'en abuser. Je ne pense pas devoir vous faire la démonstration des dégâts notables que provoquent certains mouvements chez nos pays voisins, par la combinaison habile d'éléments mythiques et de méthodes modernes de publicité.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ezio Canonica

Dans la présentation de nos contre-arguments, nous rejoignons à plusieurs reprises cette analyse de la tactique d'argumentation des promoteurs, celle de Monsieur Oehen en particulier. Mentionnons à titre d'exemples particulièrement révélateurs

- à propos du "peuple sans espace vital" : § 2.1.b, § 2.2.c, § 2.4.2a;
- à propos de la peur atavique de la faim, de la soif et de l'étouffement :
§ 2.4.2c, 2.4.3c, 2.4.4.

Le manque de scrupule avec lequel des hypothèses se trouvent élevées au rang de vérités éprouvées est évident dans presque chaque argument des promoteurs.

Ceux-ci vont souvent encore plus loin, en utilisant des chiffres exorbitants, dont ils taisent le mode de calcul et qui ne sont pas, ou ne sont plus, valables. De plus ils ne citent aucun chiffre relatif qui permettrait de se faire une idée concrète des faits, et les seules comparaisons qu'ils présentent sont trompeuses. Le système consiste à suggérer que nous nous trouvons face à un développement menaçant, auquel il faut résister par tous les moyens disponibles.

A titre d'exemples de telles manipulations ou abus délibérés de chiffres, voir les § 1.2.e (mais aussi partiellement a, c, d) 2.1. a, 2.4.3. c.

Il est en somme superflu de dire que la tactique d'argumentation des promoteurs s'inspire de la pire démagogie - qu'ils se réfèrent ou non à des chiffres. Un exemple particulièrement frappant à ce sujet se trouve dans le § 2.4.4.

(A usage personnel seulement)

3 La logique adoptée par le Conseiller national V. Oehen dans son argumentation

=====

1) Image idéale et peur de l'avenir

L'initiative contre l'"emprise" étrangère de l'Action nationale devrait s'intituler en fait : "initiative populaire pour ramener la Suisse à son équilibre écologique et à l'autarcie".

Equilibre écologique et autarcie impliquent une correspondance entre :

la population	et	l'espace nourricier,
l'économie et la population	et	les matières premières,
l'économie et la population	et	l'environnement (biosphère).

L'image idéale, fait appel au "bon vieux temps", à la nostalgie d'une simplicité perdue, à la peur de la dynamique et de la complexité des tâches du présent (non-maîtrisé) et finalement la peur de l'avenir.

L'Action nationale prédisait en 1971 déjà, et pour un proche avenir, des catastrophes écologiques mondiales. Monsieur Oehen disait alors qu'il était hors de doute que l'humanité, même dans le cas le plus favorable, allait traverser une période de crises. Il imagine aujourd'hui que l'horizon s'est couvert de nuages menaçants, avant-coureurs d'une époque de famine mondiale, il est en outre persuadé que, vu notre dépendance de l'étranger pour notre approvisionnement en matières premières de tout genre, nous courons au-devant de problèmes insolubles.

Il vaut toutefois la peine, toujours selon les convictions de Monsieur Oehen, de maintenir la structure politique spécifique du petit état fédératif qu'est la Suisse, car il respecte le droit de gens et offre des conditions propices au règlement des problèmes d'avenir.

2a) Diagnostic

Quelle fut la cause du dérangement intervenu dans les rapports harmonieux et équilibrés qui selon Monsieur Oehen régnaient auparavant ?

"Le drame a ses origines dans la crise économique des années trente, par la venue au pouvoir d'une génération d'individus, qui, à cause des problèmes économiques auxquels elle avait été elle-même confrontée, a jugé les problèmes politiques sous une fausse optique. Les buts et simultanément les limites de leur mode de pensée se sont cantonnés à la réalisation de progrès économiques, à l'amélioration du niveau de vie et à la mise à disposition de davantage de biens de consommation. Après la seconde guerre mondiale... on a pu se lancer sans danger et sans restriction aucune dans la croissance économique... Bien sûr, il fut nécessaire de concéder aussi certains sacrifices. Ces sacrifices semblaient sans importance, ou mieux : on ne désirait aucunement en estimer la valeur".

"S'assurer des affaires" ou "accroître le bien-être" ne sont pourtant pas les buts politiques d'un Etat :

"... La situation critique actuelle est évidemment due à ce mode de penser erroné, habitué à tout ramener à des problèmes économique".

2b) Causes et conséquences

La cause de la crise actuelle réside dans l'obsession économique unilatérale de la génération dirigeante d'aujourd'hui. Le mal fondamental est la primauté donnée à l'économie, notre foi dans le progrès et le bien-être.

L'initiative attaque les conséquences qui résultent de cette primauté de l'économie : "l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse".

Monsieur Oehen est persuadé "que la politique d'immigration déraisonnable pratiquée dans notre pays ne peut se comprendre que comme la conséquence de la malheureuse primauté de l'économie". Une armée de travailleurs étrangers nous fut nécessaire pour compenser le manque de main-d'oeuvre indigène, car l'appareil économique était devenu disproportionné en rapport du potentiel de main-d'oeuvre disponible. Nous ne sommes pas seulement redevables aujourd'hui à cette armée de travailleurs d'une emprise étrangère dangereuse, mais également d'un surpeuplement qui menace notre existence. Continuer dans cette voie c'est se livrer à la poursuite d'une croissance économique effrénée.

2c) Les suites et leur renforcement cumulatif

La croissance économique a provoqué un accroissement de plus en plus marqué des effectifs de travailleurs étrangers - ce qui renforça le surpeuplement - et la destruction progressive des conditions de vie normales, nous rendant de plus en plus dépendants de l'étranger. Le "cercle vicieux" se trouva ainsi refermé.

L'équilibre nécessaire entre "la population" et "la nature", a été à tel point perturbé, que l'on peut dire aujourd'hui que notre souveraineté nationale même, se trouve dangereusement menacée et que cela rend d'emblée impossible toute autarcie en cas de crise alimentaire mondiale ou en cas de guerre.

3) L'initiative contre "l'emprise étrangère", un remède de cheval

Un écroulement de l'ensemble de l'économie est inévitable si l'on n'intervient pas pour mettre un terme à ce développement funeste. La primauté de l'économie doit être rompue si l'on veut que la Suisse en tant qu'Etat indépendant conserve une chance de survie. Il faut supprimer les éléments propices à la poursuite d'une croissance économique déraisonnable et ramener l'effectif de la population de notre pays au niveau permettant un mode de vie naturel.

Ce résultat ne pourra être atteint que par l'entrée en vigueur des exigences formulées par la 3ème initiative contre l'"emprise" étrangère. Selon les termes de Monsieur Oehen, il existe encore aujourd'hui des maladies du corps humain qui ne peuvent se traiter que par l'amputation, si l'on ne veut pas que le patient en meure. Monsieur Oehen espère que cette amputation corresponde à la naissance "d'une Confédération post-industrielle".

Serait-il faux d'imaginer aussi que le patient puisse mourir par suite de l'amputation ?

M. Oehen pense que l'économie est à même de supporter les conséquences de l'initiative. Il faudrait, dit-il, faire face au même problème de diminution de la main-d'oeuvre dans le cas d'une période de service actif. L'initiative nous fournirait ainsi l'occasion de procéder à un exercice utile, sans lequel en période de crise, et pris à l'improviste, nous ne saurions comment surmonter nos difficultés.

Il est donc préférable de provoquer une réaction en chaîne en commençant par une réduction de l'effectif de la population. Il en résultera ainsi un rétrécissement nécessaire mais harmonieux dans tous les domaines. Grâce à une désescalade délibérée et accompagnée de mesures économiques adéquates, nous provoquerons tout simplement des transferts - d'ailleurs

inéluables - qui formeraient la trame d'une restructuration axée sur l'avenir.

Il faut souligner en conclusion qu'une initiative ne peut que définir le but poursuivi. C'est aux autorités et non aux promoteurs, qu'incombe la responsabilité du choix des moyens à mettre en oeuvre pour l'atteindre.

Les autorités peuvent même en cas d'acceptation de l'initiative, "recourir à la législation d'exception pour la corriger".

1 La réalité de l'"emprise" étrangère (La Suisse est-elle sous l'"emprise" étrangère ?)

Arguments des promoteurs :

"L'emprise étrangère est une réalité évidente ainsi qu'une menace. Elle se manifeste dans les domaines intellectuel, politique, économique et démographique."

(V. Oehen dans V+H 10/73, p. 173)

"L'emprise étrangère a pris une ampleur qui menace notre existence. Ceci est démontré presque quotidiennement par les faits les plus divers."

"L'emprise étrangère menace notre existence. Si l'on constate une emprise étrangère dans un pays, sa survie est devenue indéniablement problématique."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 2 f.)

"La Suisse, en tant qu'état indépendant, se trouve aujourd'hui gravement menacée par l'emprise étrangère et le surpeuplement. Il y va donc de la vie ou de la mort de la Suisse.

Une stricte décision s'impose."

(V. Oehen dans (V+H 3/74, p.19)

Réponses :

a) L'emprise étrangère, à laquelle la Suisse serait soumise, n'a rien d'évident.

Les promoteurs se gardent bien de la définir et sont encore plus incapables de la quantifier. Ils se contentent (V+H 9/71), de citer la définition de l'emprise culturelle donnée par la Commission d'études de l'OFIAMT, 1964.

Le texte de l'initiative quant à lui ne se réfère qu'à une emprise étrangère démographique-ment quantitative : en deçà de 500'000 étrangers en Suisse, soit 12 % de la population suisse résidente, il n'y a pas d'emprise étrangère.

b) Affirmation purement gratuite. Aucun élément de fait n'est présenté pour étayer le sérieux de cette menace. La relation entre la présence des étrangers et la non-survie du pays n'est pas faite. Quelques menaces plus précises sont toutefois proférées : voir avant tout 1.6 "infiltration communiste", et plus loin, liées au problème du surpeuplement, les 2.1b, 2.2c, 2.4.2a et 2.4.3a, c.

) "L'emprise étrangère provoque la peur, une peur justifiée. Cette peur a des origines rationnelles. Mais on constate aussi que l'individu se sent de plus en plus à l'étroit. Il perd le sentiment d'être une personne, et plus le temps passe, plus il se sent devenir un objet, un rouage que l'on déplace mais qui ne peut pas se mouvoir lui-même. La disparition de la dignité de la personne a évidemment de quoi entretenir la peur. Nous pouvons et devons craindre que tout ce qui nous est cher soit progressivement anéanti."

(Publication AN, section Argovie, dans "Badener Tagblatt" du 8.1.1970)

c) Sournoise habileté que l'exploitation délibérée de cette peur atavique de la faim, de la soif et de l'étouffement.

(voir dans V+H les communiqués renouvelés concernant les famines mondiales à venir). Et à peur ancestrale, les promoteurs opposent la nostalgie du bon vieux temps.

On impute ainsi à la présence des étrangers les difficultés de la vie moderne. En fait cette imputation est fautive, puisque des problèmes analogues surgissent dans tous les pays industrialisés, y compris dans ceux où il sera difficile de déceler une "emprise étrangère"

H.-J. Hoffmann-Novotny a démontré (et les résultats de la votation Schwarzenbach l'ont confirmé) que le sentiment d'"emprise" étrangère n'a rien à voir avec le nombre d'étrangers cotoyés par les indigènes. Le sentiment d'"emprise" étrangère est avant tout perceptible dans des régions économiquement peu favorisées (où la proportion d'étrangers est plus faible) et chez ceux qui appartiennent à des secteurs professionnels grand avenir. Le rejet des étrangers est donc l'expression de la jalousie et du malaise de ceux qui se considèrent comme des laissés pour compte. Cette attitude trouve donc son origine dans un certain déséquilibre des structures du pays; il n'a rien à voir directement avec l'impact direct des étrangers.

-) Nombreux sont les Suisses qui ont l'impression d'être devenus des étrangers dans leur propre pays.

(V+H 4/73, p. 127)

Dans de nombreux postes de travail - avant tout lorsque l'on utilise du personnel moins qualifié - les Suisses sont en minorité.

(Remarque faite par un vieil ouvrier ayant 2 collègues suisses et 24 étrangers : "c'est comme si nous étions nous les étrangers").

-) Les étrangers sont différents :

"Les étrangers nous sont équivalents devant Dieu bien sûr... mais il y a des différences entre les races et les peuples - des différences tout à fait normales qui se rapportent à la façon de vivre, à la mentalité, à la culture. L'Italien possède sa mentalité, l'Espagnol la sienne... Nous ne voulons pas surestimer les particularités suisses face à celles des autres nations, mais nous voulons les maintenir... et ne pas nous laisser dépouiller de nos traditions historiques par la présence d'un trop grand nombre d'étrangers dans notre pays."

(lettre au "Vaterland" No 45, 23.2.74)

- d) Ce sentiment doit être très fortement ressenti par les Tessinois dont la patrie est peuplée de Suisses alémaniques, et souvent de Suisses romands !

Trêve de plaisanterie :

L'enquête mentionnée au point c) : la crainte de l'emprise étrangère n'est pas fonction du nombre d'étrangers qu'un Suisse côtoie. Elle découle beaucoup plus d'une insatisfaction socio-professionnelle de certaines catégories de Suisses. Les étrangers n'y sont en fait pour rien, mais ils polarisent sur eux des mécontentements qui ont de toutes autres causes (cf l.l.c). Au contraire, les personnes en contact quasi permanent avec des étrangers ne ressentent que faiblement ce sentiment d'"emprise" étrangère.

- e) Voir 1.3 "emprise" culturelle, réponse

Personne n'est à même de prouver aujourd'hui que les Suisses aient assimilé une quelconque coutume, un mode de penser ou un comportement "importé" par ces travailleurs étrangers. L'influence étrangère exercée par les moyens de communication de masse est bien plus marquée. Ces influences-là ne proviennent d'ailleurs pas des pays d'origine des travailleurs étrangers, mais sont issues dans la plupart des cas des pays anglo-saxons.

1.2 Emprise étrangère démographique
 =====

Arguments des promoteurs :

- a) "Il est possible de combattre efficacement l'indéniable et massive emprise étrangère démographique, par la réduction de l'effectif des travailleurs étrangers à un nombre maximum de 500'000 personnes, réparties de manière uniforme sur l'ensemble du pays."

(V. Oehen dans V+H 3/74, p. 19)

Réponses :

- a) La preuve de l'existence de la "surpopulation étrangère" fait toujours défaut. Néanmoins, les promoteurs, de façon totalement arbitraire, déclarent qu'à partir de 12 étrangers (25 pour Genève) pour 100 Suisses la cote d'alerte est atteinte (voir § 1.1.a et b).

Quant au chiffre de "500'000 travailleurs étrangers" il crée (volontairement ?) la confusion. L'initiative demande que l'effectif des étrangers résidant en Suisse n'excède pas 500'000 personnes, ce qui se réfère indubitablement à l'ensemble de la population étrangère résidente (enfants, adultes sans activité, retraités, etc.) et non aux seuls travailleurs. Le rapport de 1964 de la Commission d'études de l'OFIAMT évoque une limite indicative d'environ 500'000 travailleurs étrangers pour la décennie 1964-1974, mais à la condition de pouvoir compter sur un accroissement simultané de la main-d'oeuvre suisse de 100'000 unités. En fait, les promoteurs voudraient imposer un plafond de 500'000 à l'effectif total de la population étrangère et non pas aux seuls travailleurs étrangers. Dès lors, la différence que l'on observe par rapport aux indications de l'OFIAMT est énorme.

Quant à la proportion "admissible" de 12 % d'étrangers par rapport à la population d'origine suisse, elle contredit le chiffre de 500'000 étrangers indiqué également dans l'initiative. A l'heure actuelle, ce chiffre correspond non pas à 12 mais à 9,4 % de la population d'origine suisse. Cette contradiction est une source de difficultés, de controverses et de marchandages assez

après entre les cantons, au moment de l'application.

Cette application apparaît encore plus problématique dès que l'on évoque la question des critères d'expulsion qu'il faudra utiliser, en particulier pour les quelques 200'000 détenteurs de permis d'établissement qu'il faudra renvoyer (§ 5 a, b). Il faudra aussi décider de l'ampleur de la ponction à décréter dans les divers secteurs économiques (§ 3.4,d).

Un mot encore sur la situation qui a régné dans les années précédant immédiatement la première guerre mondiale. La proportion des étrangers était presque égale à celle d'aujourd'hui; mais le péril de l'emprise étrangère était nettement plus grand, en raison de la présence de nombreux étrangers dans les milieux influents et à des niveaux clefs (cf. § 1.3. réponse a). Le problème ne s'est pas résolu par une réduction brutale et irresponsable des effectifs, mais par une politique active d'assimilation et une grande ouverture d'esprit en matière de naturalisation.

Monsieur Oehen n'a-t-il pas dit lui-même devant le Conseil national qu'un pays décidé à maintenir ses particularités n'avait rien à craindre des étrangers ?

"A fin 1972, on pouvait dénombrer 596'000 étrangers actifs en Suisse (sans les saisonniers). Ceci correspond à peu près au dixième du total des 6'000'000 de travailleurs immigrés dispersés en Europe occidentale."

(V. Oehen dans "Technische Rundschau" et mentionnée dans V+H 7/73, p. 145)

"La IIIème initiative contre l'emprise étrangère entend fixer l'effectif maximum de la population étrangère dans notre pays à 500'000 personnes... Nous serons malgré tout, et en dépit d'un nombre d'étrangers aussi limité dans notre pays, placés dans le groupe de tête des pays européens en matière d'effectifs étrangers."

(E. Bärlocher, Oberwil BL, dans "Vaterland" 23.2.74)

b) La Suisse présente effectivement le plus fort pourcentage d'étrangers. Cette situation s'explique par une série de particularités qui distinguent notre pays dans de nombreux autres domaines :

- Contrairement à la Suisse, d'autres pays, où le nombre des emplois s'est fortement accru, disposent de réserves de personnel. On y assiste dès lors aussi à des migrations importantes, mais internes (p. ex. Suède). Quant à l'Allemagne, elle a pu compter sur les millions de réfugiés qui, pendant longtemps, sont venus d'au-delà du rideau de fer.
- L'industrie suisse, à la fin de la seconde guerre mondiale était parfaitement intacte. Ainsi elle a pu offrir des emplois aux victimes du chômage structurel qui a continué à régner dans plusieurs autres pays jusqu'à l'époque actuelle.
- Les autorités fédérales étaient convaincues qu'une période de crise suivrait les années de l'immédiat après-guerre. Elles ont donc favorisé une politique d'immigration conçue pour une période relativement brève dans l'optique du maintien de l'emploi des Suisses lorsque la crise prévue apparaîtrait. Or, toutes ces prévisions ont été jusqu'ici démenties. La prospérité s'est maintenue depuis près de 30 ans, sans interruption marquée. Les Suisses, qui du fait de la présence des étrangers, ont connu une promotion socio-professionnelle considérablement plus rapide que dans les autres pays, se sont habitués aux conditions de vie liées à des emplois mieux considérés. Sont-ils prêts à y renoncer ?

) Le développement de l'effectif étranger

"1959 : 430'000 étrangers vivent en Suisse.
1965 : le chiffre de 810'000...! est atteint
1972 : on dénombre :

1'032'000 étrangers établis ou séjournant à
l'année
196'000 saisonniers
97'000 frontaliers
20'000 fonctionnaires internationaux
20'000 résidants illégaux

1'365'000 personnes."

(V+H 9/73, p. 161 f)

"Le plafond de 603'000 étrangers actifs risque fort de ne pas être respecté en 1973, et on ne pourra s'y tenir ces prochaines années qu'au moyen d'efforts soutenus."

(V+H 8/73, p. 156)

- La stabilité politique, sociale, monétaire, celle de l'emploi, les conditions générales de travail ainsi que la neutralité de la Suisse ont exercé un attrait pour beaucoup d'étrangers. Désireux de bénéficier de ces caractéristiques, ils n'ont pas intérêt à les modifier et ils ne les ont pas mises en péril.

c) Qu'est-ce que les frontaliers viennent faire dans cette statistique ? Ils résident à l'étranger ainsi que leur famille. Leur influence sur l'emprise étrangère démographique est nulle. Quant aux étrangers clandestins, il est absolument impossible d'en évaluer l'effectif. V+H avait reproduit d'ailleurs 2 mois auparavant le tableau élaboré officiellement par l'OFIAMT d'où il résultait que l'effectif des travailleurs actifs a diminué de 7'000 personnes depuis 1969.

Le Conseil fédéral a donc tenu sa promesse d'arriver à une stabilisation. Le point critique de 603'000 n'a plus été atteint, contrairement aux sombres pronostics de M. Oehen; une légère baisse de l'effectif des travailleurs actifs s'est même manifestée en 1973. Quant au total de la population étrangère, il s'accroît de quelque 20'000 personnes par an depuis 1969. Cette croissance, nettement plus faible que celle des années antérieures, résulte de l'arrivée des familles d'étrangers et de l'accroissement des naissances qui en est résulté en Suisse.

L'autorisation donnée aux étrangers, qui vivent depuis plus d'une année en Suisse, d'y amener leur famille (épouse et enfants mineurs) n'est pas seulement une nécessité humanitaire, mais va dans le sens de l'intérêt de notre pays (voir 1.4, réponse a). Il ne s'agit pas là (comme on

peut le lire dans V+H 2/73, p. 107) d'une autorisation qui s'étendrait à d'autres membres de ces familles ("p. ex. femme, enfants, beaux-parents, oncles, tantes qui, selon les derniers accords de Rome, pourraient nous inonder").

Pronostics de développement

"On est surpris de constater, qu'une 'simple stabilisation' aura néanmoins pour effet de faire passer à 1,3 million (1,6 mio. en tenant compte des saisonniers et frontaliers) vers les années nonante* . Les chiffres exacts peuvent être calculés à 50'000 unités près."

...

Une augmentation de quelque 9'000 étrangers actifs (comme en 1972), fait qu'en l'an 2'000 l'effectif des étrangers atteindra 1,8 million, soit 24 % de la population résidente."

(V+H 8/73, p. 156)

d) Rien ne permet d'admettre une augmentation annuelle de 9'000 étrangers actifs d'ici l'an 2000. Au contraire, en 1973, la population étrangère active a marqué une légère diminution, confirmant une tendance apparue en 1970 et 1971.

Inclure les saisonniers et les frontaliers dans le total de 1,8 mio. d'étrangers qui devraient représenter 24 % de la population résidente en l'an 2'000 comme le fait l'Action nationale, c'est jeter de la poudre aux yeux. Une fois encore les promoteurs se gardent bien d'indiquer qu'ils se réfèrent à la population suisse résidente et non à la population résidente totale.

Ces manipulations de chiffres sont bien dans la manière de ceux qui veulent inquiéter les esprits en agitant des dangers exorbitants mais totalement irréels.

Le développement de la population résidente étrangère est déterminé par celui de la partie active de cette population, mais avec un certain décalage dans le temps. Les statistiques disponibles, montrent qu'après la stabilisation de la population étrangère active, c'est bien l'ensemble de la population étrangère qui se stabilisera d'ici quelques années. C'est l'objectif du Conseil fédéral et, pour être plus certain de l'atteindre au cours de cette décennies, il a décidé de réduire l'effectif des travailleurs actifs avec encore plus de rigueur.

*) M. Oehen inclut dans ses calculs, "pour des motifs écologiques", tous les étrangers vivant ici, y compris les frontaliers, et bien sûr le chiffre maximum de frontaliers en été !
(voir V+H 2/74, p. 12)

Explosion des naissances chez les étrangers ?

"On a pu dénombrer en 1972, un excédent de naissances de 34'853 âmes. Presque 70 % (soit 24'271 bébés) étaient des étrangers."

("Neue Zürcher Nachrichten", No 51, 2.3.74)

Des communiqués de ce genre furent publiés dans divers journaux locaux, et de façon suivie dans "Volk und Heimat".

(V+H mentionne toujours que les excédents de naissances de Suisses sont sans effet important sur la cause fondamentale de l'accroissement de la population - voir § 2.3 -).

e) Nouvelle manipulation de chiffres; les promoteurs se réfèrent toujours aux chiffres des excédents de naissances pour établir des comparaisons entre Suisses et étrangers; en effet, ils savent bien que les décès sont très faibles chez les étrangers vu la moyenne d'âge peu élevée de ceux qui résident en Suisse. Mais on peut créer ainsi l'illusion d'un déferlement de jeunes étrangers.

Des comparaisons de ce genre sont fallacieuses. Il suffit d'y ajouter quelques allusions à l'emprise étrangère dans les écoles pour suggérer le spectre de l'envahissement étranger.

Pour comparer des choses comparables, il faut présenter les taux respectifs de la fécondité des mêmes classes d'âge. Résultat : pour les classes d'âge de 20 à 39 ans (période de fécondité maximum) 5,7 % chez les étrangers et 5 % chez les Suisses. La différence est quasi nulle. Elle a même tendance à se réduire encore.

Où est l'"explosion des naissances d'étrangers"? D'ailleurs le nombre d'enfants par famille étrangère est nettement plus faible que celui des familles suisses (1,15 au lieu de 2).

Depuis 1970, le nombre des naissances suisses a continué sa régression (- 14 %). La tendance est encore plus accentuée chez les étrangers. La stabilisation des effectifs va encore renforcer cette évolution.

En 1973, il est né 60'282 enfants suisses et 27'111 enfants étrangers.

Naturalisation (facilitée) ?

"Les effectifs statistiques se trouvent allégés par les naturalisations, ce qui permet d'accepter un nombre correspondant de nouveaux immigrants."

"On ne pourra discuter de mesures facilitant la naturalisation qu'une fois acquise la réduction de l'effectif d'étrangers au chiffre de 500'000..."

Une politique démographique judicieuse exige d'ailleurs que l'effectif d'étrangers jugé adéquat, se trouve régulièrement diminué de la quantité de naturalisations nouvelles."

(V+H 5/73, p. 133)

"Par notre initiative, nous limitons à 4'000 personnes le nombre annuel de naturalisations. Cette exigence est liée à la prise de conscience du surpeuplement de notre pays."

(V+H 3/74, p. 20)

f) La naturalisation, exception faite pour les cas d'étrangers épousant des citoyens suisses, est soumise à des règles très strictes en matière de durée (au moins 12 ans) et de lieu de séjour. Les naturalisations ne sont donc pas un facteur déterminant, ce d'autant plus que le déroulement du processus de naturalisation est extrêmement sévère dans la plupart des communes.

Affirmer que les 7'000 naturalisations annuelles servent à alléger les statistiques et contribuent au surpeuplement du pays, c'est donc franchement absurde.

Il serait certes souhaitable de faciliter quelque peu le processus de naturalisation, pour les étrangers nés en Suisse (ou pour ceux dits "de la seconde génération"). Souvent, il n'ont en effet presque plus de liens avec leur pays d'origine et se trouvent totalement assimilés à la fin de leur scolarité. L'âge-limite pour l'obtention ainsi facilitée de la nationalité suisse et des droits de citoyen devrait être maintenu à 22 ans, encourageant ainsi le jeune étranger à se plier également aux devoirs du citoyen (service militaire).

Monsieur Oehen lui-même est d'avis qu'une assimilation bien dirigée, aboutissant finalement à la naturalisation, doit être considérée comme un moyen réel d'écartier le danger de l'"emprise" étrangère.

(V+H 7/73, p. 145)

Vraiment cette assimilation ne deviendra-t-elle raisonnable qu'à partir du moment où l'effectif des étrangers aura été ramené à 500'000 ?

L'Action nationale a d'ailleurs lancé une initiative complémentaire déjà déposée auprès de la

chancellerie de la Confédération et uniquement destinée à bloquer à 4'000 par an le nombre des naturalisations. Opération purement tactique, propre à la politique de harcèlement suivie par l'Action nationale.

1.3 Emprise étrangère culturelle

=====

Définition donnée dans le rapport de la commission d'études de l'OFIAMT, 1964 :

"L'influence qu'exercent sur la vie nationale d'un pays des éléments allogènes non assimilés ou imparfaitement assimilés est telle que les représentations collectives sur lesquelles se fonde la civilisation de ce pays sont éclipsées par des idées et des conceptions étrangères, et que la population indigène ne règle plus ses conditions de vie d'après ses conceptions traditionnelles."

Arguments des promoteurs :

- a) "Si nous nous basons sur cette définition, il est indéniable que notre pays se trouve exposé à un danger caractérisé d'emprise étrangère."

(V+H 9/71)

"Si l'on veut que les plusieurs centaines de milliers d'étrangers se trouvant dans notre pays ne représentent pas un danger d'emprise étrangère, il faut envisager une intégration très rapide et planifiée par l'assimilation, suivie de la naturalisation... Le pouvons-nous le voulons-nous vraiment ?"

(V. Oehen, V+H 7/73, p. 145)

Argumentation concernant l'assimilation :
voir : § 1.4

Réponses :

- a) La Suisse ne se trouve pas menacée d'une emprise culturelle étrangère du fait des travailleurs étrangers. Où sont les Suisses qui ont assimilé des comportements propres aux travailleurs étrangers ? Jamais on ne verra l'emprise étrangère provenir des couches inférieures de la population, car la majorité de notre population considère leur mode de penser ou de vivre comme retardés ou inférieurs.

Le danger était bien plus grave avant la première guerre mondiale, lorsque la proportion d'étranger résidents était presque aussi forte qu'aujourd'hui mais que leur présence se notait surtout dans les couches supérieures de la population. On avait attaqué le problème, à cette époque, au moyen d'une politique d'assimilation et de naturalisation active et réaliste. D'ailleurs Monsieur Oehen lui-même fait état de cette possibilité.

Si un danger d'emprise culturelle existe, il provient bien davantage des mass-media d'origine étrangère, en particulier anglo-saxonne, dont certaines expressions ont tendance à ponctuer nos langues nationales.

"L'unité de notre peuple n'étant pas basée sur une race suisse, nous sommes d'autant plus obligés de nous laisser imprégner fortement par notre histoire et par les caractéristiques de nos institutions démocratiques."

"S'écarter des racines-mêmes de notre unité - abandonner la célébration du 1er août, tourner en dérision nos us et coutumes, etc... - c'est mettre en danger l'existence de notre société à caractère pluraliste."

(Vaterland No 45, 23.2.74 et V. Oehen, V+H 9/71)

"Un danger de 'recatholisation de la Suisse' par les catholiques du Sud existe; cette menace qui pèse sur les régions protestantes ressort des statistiques à partir de 1950."

"La proportion des catholiques-romains a crû depuis 1950 de 58 % (de 1'960'000 à 3'100'000) alors que celle des protestants a subi un accroissement de 12 % seulement (de 2'660'000 à 2'990'000). Il y a deux raisons à cette transformation : premièrement, les catholiques-romains ont bénéficié depuis 1950 de l'immigration de 663'000 personnes et deuxièmement, les naissances durant la même période, soit 760'000 citoyens suisses, ont donné 263'000 protestants et 475'000 catholiques romains environ."

("Tages-Anzeiger" No 233, 8.10.73)

b) Ce n'est certes pas la présence de travailleurs étrangers qui nous a fait nous écarter des "racines-mêmes de notre unité", mais bien plutôt le style de vie moderne et l'influence des moyens de communication de masse.

c) La politique de stabilisation mise en action par le Conseil fédéral a fortement freiné l'accroissement de la population étrangère résidente et comme conséquence, le "bénéfice d'immigration" réalisé par les catholiques-romains a lui aussi nettement diminué. Dans quelques années, une fois stabilisé l'effectif de la population étrangère résidente, "ce bénéfice" disparaîtra totalement.

La natalité relativement plus élevée dans la population catholique suisse provient en bonne partie de l'emploi moins fréquent que chez les protestants des contraceptifs. Mais ces différences vont en s'atténuant.

On ne peut donc certainement pas parler d'une "recatholisation" de la Suisse.

Intégration et assimilation ?

=====

Définitions :

Intégration

signifie ici participation à la vie communautaire du pays d'immigration, c'est-à-dire à la vie politique, économique (professionnelle), scolaire et religieuse, notamment.

Plus la position d'une personne est marginale dans les domaines cités par cette définition, moins la personne ou le groupe se sont intégrés. Disons que même des indigènes qui occupent des positions inférieures en ces domaines font partie des gens peu intégrés.

Assimilation

signifie participation de plain-pied à la culture, c'est-à-dire aux us et coutumes, à la définition des échelles de valeurs de la communauté.

Il faut donc récuser une subdivision bipolaire "intégré/non intégré" ou "assimilé/non assimilé", et admettre une grande variété du degré d'intégration ou d'assimilation (voir point c) ci-dessous).

Définition du Conseil fédéral (dans son rapport à l'Assemblée fédérale du 21.12.73, p. 41):

Assimilation = approche et ajustement progressif de l'étranger à la culture suisse en faisant siens notre mode de vie, nos us et coutumes, notre échelle des valeurs et notre manière de penser.

Définition de V. Oehen (dans V+H 7/73, p. 145):

L'intégration est la condition qui permet à des personnes étrangères de vivre et de travailler chez nous; car cela signifie s'insérer dans notre style de vie.

L'assimilation elle, c'est l'acceptation intime et l'adoption de nos conceptions; - c'est se détourner de la mentalité propre à sa patrie d'origine - et s'identifier totalement en esprit à sa nouvelle patrie.

Arguments des promoteurs :

-) "Il n'est plus possible d'arriver à une assimilation dans de nombreux endroits parce que le nombre des étrangers dans les logements, dans les fabriques et dans les écoles, est devenu trop élevé."

(V. Oehen dans son intervention au CN, annexe spéciale V+H 3/74, p. 2)

"Le nombre démesuré d'immigrants a provoqué chez nous de véritables ghettos."

(V+H 7/73, p. 145)

- b) "Les chances d'assimilation s'améliorent nettement pour les quelques centaines de milliers d'étrangers qui, une fois l'initiative acceptée, pourront rester dans notre pays. On sait bien que seules les personnes prises isolément sont assimilables; les minorités culturelles (vivant repliées sur elles-mêmes) ne s'assimilent pas, même à la deuxième génération."

(V+H 3/74, p. 19)

Réponses :

- a) Le Conseil fédéral a réussi depuis début 1970 à maintenir stable, l'effectif des étrangers actifs. L'accroissement - fortement ralenti - de la population étrangère résidente totale est dû à l'arrivée de membres des familles : 29 % de la population étrangère résidente sont des enfants de moins de 16 ans, dont la faculté d'intégration et d'assimilation est nettement plus marquée.

L'effectif des adultes qui ne résident que peu de temps chez nous diminue énormément, alors que l'effectif de ceux qui s'établissent pour une longue durée ou pour toujours, s'accroît nettement. Ces derniers s'adaptent de mieux en mieux à nos conditions de vie et n'exercent qu'une faible "emprise étrangère".

L'immigration ultérieure de la femme et des enfants, est non seulement une question de devoir humanitaire mais va également dans le sens des intérêts de la Suisse : intégration rapide et sans heurts, stabilité dans les relations du travail, renforcement des facultés d'assimilation par un séjour de plus longue durée.

- b) L'intégration de ceux qui pourraient rester en Suisse en vertu de l'initiative serait rendue plus difficile. L'animosité et la mauvaise humeur engendrées contre les habitants du pays d'accueil prendraient de telles proportions, que les étrangers s'en distanceraient encore davantage.

"Nous n'avons aucunement l'intention d'assimiler ces masses humaines car cela nous mènerait à une diminution supplémentaire de nos ressources, déjà suffisamment précaires."

"L'exiguïté et les tensions mènent de toute façon au-devant d'une catastrophe sociologique"... Nous devons donc "nous efforcer de maintenir vivant leur désir de retourner au pays et même le stimuler."

(V+H 7/73, p. 145)

-) "Les Italiens, Espagnols, Grecs, Français, etc... possèdent, comme nous aussi d'ailleurs, un sentiment national bien développé et des traits de caractère profondément ancrés. Ils ne désirent donc en majorité pas d'assimilation... Nos hôtes veulent rester ce qu'ils sont !"

Une assimilation forcée est humainement indigne.

(Tract de l'Union pour le maintien de la Suisse; reproches contre cette formule extrême, dans une lettre au "Vaterland", No 45, 23.2.74)

- e) Dans le cas d'une offre (unique) de naturalisation facilitée, l'assimilation devient inutile en tant que condition préalable. On fabriquerait ainsi de la vraie dynamite en matière de politique intérieure.

(V+H 3/74, p. 20)

- c) Du point de vue de notre ravitaillement en matières premières et en aliments, notre pays n'est nullement surpeuplé compte tenu du commerce actif pratiqué sur le plan international. En cas de fermeture des frontières pour cause de guerre, la pénurie se ferait sentir même si nous n'avions plus aucun étranger chez nous.

- d) En fait, nous ne donnons aux étrangers que peu, voire aucune occasion de s'intégrer, et encore moins de s'assimiler. On ne peut pas laisser aux seuls étrangers le soin de faire l'effort d'assimilation. Nous devons y contribuer pour notre part, par notre tolérance et l'abandon d'idées préconçues et, en les laissant participer à notre vie communautaire.

- e) Il faut créer pour la seconde génération, celle qui a été élevée dans notre pays, la possibilité d'acquérir la bourgeoisie suisse, ce d'autant plus que ces étrangers-là n'ont généralement plus aucun lien fondamental avec leur pays d'origine.

Le même argument est valable - après une période de résidence suffisante - pour les autres catégories d'étrangers, celles pour lesquelles le Conseil fédéral désire fournir les moyens d'une naturalisation facilitée (époux étrangers et enfants de Suissesses, réfugiés et apatrides).

Xénophobie

=====

Arguments des promoteurs :

"On constate dans de nombreux autres pays également des signes de défense contre une immigration trop forte, mais sans que pour autant l'on assimile cette réaction à une 'haine de l'étranger'."

"L'apparition au niveau mondial de ce genre de phénomènes ne nécessitent plus le même courage civique qu'il en fallait auparavant pour exprimer des opinions de ce genre. Affirmer qu'il n'y a pas, de temps à autre, un peu d'hostilité à l'égard de l'étranger dans tout cela, serait du pharisaïsme..."

(V+H 10/73, p. 169 et 170)

"Crier : La Suisse aux Suisses est aussi justifié que de dire l'Afrique aux Africains - ou l'Irlande aux Irlandais."

(V+H 12/73, p. 193)

"Pourquoi ne serait-il pas possible d'écrire une fois : 400'000 étrangers ont la permission de rentrer à la maison ? On rentre en général volontiers à la maison, pour autant qu'on le puisse."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p.3)

Réponses :

- a) Le fait de ne pas avouer facilement que les mesures restrictives prises contre les étrangers sont inspirées par la xénophobie, ne signifie pas pour autant que celle-ci n'existe pas. La Suisse n'échappe pas non plus à ce phénomène.
- b) L'aveu est révélateur, même si il ne concerne que des cas isolés. On transforme la plupart du temps les aversions émotionnelles subconscientes dirigées contre les étrangers en arguments apparemment rationnels. Des contre-arguments objectifs restent sans effet, contre de tels raisonnements.
- Lier un sentiment hostile de ce genre à d'autres types de sentiments agressifs revient facilement à créer un bouc émissaire sur lequel exercer la vindicte générale.
- c) Que de dégâts irréparables ne doit-on pas à des appels de ce genre ? Il y a un certain cynisme à évoquer ainsi les discriminations et les persécutions infligées à d'autres races, du temps du IIIème Reich par exemple ?

Infiltration communiste ?

=====

Arguments des promoteurs :

(Citation de Valière selon A. Guggenbühl) :
 "Une pénétration pacifique est bien plus dangereuse qu'une invasion militaire. Nous n'apercevons plus le danger parce que les avantages économiques nous rendent aveugles.

Un pays décidé à maintenir son particularisme n'a rien à craindre des étrangers. Il les absorbe ou les rejette."

"Il ne se passe actuellement ni l'un ni l'autre, chez nous."

(Intervention de V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 2)

-) "Les votations dans les communautés catholiques bâloises ont démontré de manière effrayante la profondeur du fossé qui séparait les Italiens et les Suisses sur des questions politiques".

"Cette menace politique pourrait nous conduire à nous voir imposer un système politique et idéologique qui nous serait totalement étranger."

(extrait de l'intervention du CN Jaeger, dans V+H 3/74, annexe spéciale, p. 4-5)

"Jusqu'ici les étrangers sont restés tranquilles chez nous. Mais si nous en naturalisons un grand nombre, ils nous marqueraient leur reconnaissance en votant communiste. Déjà maintenant les revendications des organisations de travailleurs étrangers tendent à

Réponses :

- a) Une fois encore, ce danger peut exister quand les immigrants appartiennent à des couches sociales, économiques et politiques influentes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui en Suisse, contrairement à la situation qui a régné avant la première guerre mondiale. A l'époque, nous avons pourtant sauvé notre identité. A combien plus forte raison, y parviendrons-nous aujourd'hui où les immigrants sont loin de convaincre les Suisses d'imiter leurs comportements et d'envier leur situation.

(Comparer § 1.3)

- b) Une enquête approfondie sur l'orientation politique de l'ouvrier italien émigré a montré que seul 18,2 % des immigrants, étaient ou avaient été affiliés à une parti politique. De ces 18,2 %, 30 % sont affiliés au parti démocrate-chrétien et 21 % au parti communiste. Ce dernier chiffre doit être inférieur dans le cas d'originaires d'autres pays.

Ainsi, moins de 4 % de l'ensemble des travailleurs étrangers sont donc communistes.

Parmi les Italiens immigrés de fraîche date la proportion des communistes est de l'ordre de 20 %. Par la suite ce chiffre s'élève quelque peu (peut-être en raison de l'accueil que nous leur réservons !). Mais après 10 ans de séjour, il tombe à 14,9 %. En outre, c'est par-

faire de la Suisse une colonie italo-espagne."

(V+H 9/73, p. 167; V+H 12/73, p. 197)

-) "Les signes se multiplient qui annoncent une tension plus grande dans les rapports entre employeurs et employés, car les Italiens et Espagnols en particulier, mais en partie également les Allemands, ont en ce domaine d'autres conceptions que les Suisses. Il ne faudrait tout de même pas oublier que la paix du travail en Suisse a contribué largement au développement de notre économie et à la création des postes de travail offerts à ces étrangers."

(Intervention de V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 5)

- l) "La Suisse est devenue un immense cheval de Troie sur le plan de sa défense intégrale. Combien de milliers de groupes terroristes peut receler plus d'un million d'étrangers ?...

Une troupe bien organisée, camouflée en travailleurs étrangers, pourrait facilement et de façon décisive entraver une mobilisation générale."

(Intervention Jaeger, au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 5)

mi les communistes que l'on trouve la plus forte propension à retourner en Italie.

- c) Pour quelles raisons les immigrés qui sont venus pour la plupart attirés par nos traditions de stabilité économique, sociale et politique s'ingénieraient-ils à les perturber ? Quant au durcissement des relations entre employeurs et employés, l'initiative lancée par les chefs syndicalistes suisses y est pour beaucoup plus que l'attitude des travailleurs étrangers.

- d) Si vraiment nous devions nous trouver face à une nouvelle guerre, tous les pays d'Europe seraient logés à la même enseigne. Ni l'Italie, ni l'Espagne n'ont le moindre intérêt à maintenir et à entretenir une troupe bien organisée sur notre sol, camouflée en travailleurs étrangers. Mais imaginer qu'une chose pareille pourrait être organisée par Moscou qui ainsi infiltre ses terroristes, c'est tout au plus un sujet de politique-fiction pour auteur à court d'imagination plus réaliste.

2.1 L'état de surpopulation (la Suisse est-elle surpeuplée ?)

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "Avec :
- une population de 6'500'000 sur une surface de 41'000 km²
 - 570 habitants par km² de terrain cultivable
 - les prix de terrain les plus élevés du monde
 - une production de denrées alimentaires de 45 % seulement

la Suisse se range parmi les pays du monde les plus peuplés."

(extrait du texte accompagnant le bulletin de versement de l'Action nationale)

"La surface habitable de notre pays est estimée à environ 12'000 km². *)

Cela donne pour 6,3 millions d'habitants, une densité de population de 530 personnes par km². Il s'agit-là de la plus forte densité du globe. Le Japon possède une densité de population de 500 habitants au km² (voir le journal "24 Heures" du 30.9.72)."

(J.V. Pfister, Montreux, dans "Construire", 5.12.73)

Réponses :

- a) Les données fournies par l'Action nationale au sujet de la densité d'habitation en Suisse et à l'étranger relèvent de la manipulation statistique élémentaire, voire de la plus haute fantaisie. En fait :
- que représente la notion de "terre cultivable aux yeux de l'AN ? Certes, ni la surface agricole utile, ni les terrains à bâtir, contrairement à des indications données ailleurs (comparer § 2.4.3 c). Pas davantage la surface effective utilisée par l'agriculture, ni les seules terres labourables.
 - Sur la base de quelles statistiques peut-on dire que nous avons les prix de terrain les plus élevés du globe ?

Selon les promoteurs, seuls 12'000 km² environ de notre pays seraient habitables. Ce chiffre n'existe dans aucune publication officielle. Y rapporter la population du pays pour démontrer une densité d'habitation record est une escroquerie, surtout quand on se réfère, pour les autres pays à la population totale et à la surface totale.

L'AN va encore plus loin dans ce sens, lorsqu'elle se met à calculer la densité de peuplement par km² de terre cultivable. Mais dans ce cas au moins elle évite de tenter des comparai-

*) Voir Annuaire statistique de la Suisse

Surface productive : 31'554 km² - Surface productive sans les forêts : 21'747 km²

Lorsque Monsieur Wahlen, alors Conseiller aux Etats, nous mit en garde en disant que la Suisse - si l'on s'en référait à sa surface d'autoravitaillement alimentaire - était l'un des pays les plus surpeuplés du globe, on peut considérer que cela est encore bien plus vrai aujourd'hui..., il suffit pour s'en convaincre de regarder le sombre horizon où pointe une famine à l'échelle mondiale. Nous allons devoir à long terme également affronter des problèmes d'approvisionnement en matières premières de tout genre, ce qui nous posera, vu notre dépendance croissante de l'étranger en ce domaine, des problèmes insolubles à l'avenir."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 3)

sons internationales, tout simplement parce qu'elles n'iraient peut-être plus dans le sens de son argumentation ? (cf. aussi § b,c et 2.2. a et c).

- b) La densité de population n'est pas le seul critère qui définisse un éventuel surpeuplement. D'autres facteurs sont à considérer tels le niveau de vie ou la situation culturelle, sociale et économique de la population. On ne peut donc pas comparer la population simplement avec la surface nourricière dont elle a besoin, mais il faut établir un rapport avec l'ensemble des ressources et matières premières dont elle peut disposer.

De toute façon, la Suisse est nettement mieux placée sur le plan de la densité de peuplement que d'autres pays, tels que : la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Japon ou les Indes, que l'on considère cette densité du point de vue arithmétique, physiologique ou par rapport à un élément précis (exemple : l'agriculture). Si l'on songe, également, qu'en Suisse nous disposons par habitant de 3'500 m² de terre productive et de 1'700 m² de forêts (Pays-Bas = 1'938 m² de surface agricole et 225 m² de forêts) on ne voit vraiment pas comment il est possible de parler d'un surpeuplement de la Suisse.

(voir les documents cartographiques de l'Institut pour l'aménagement du territoire local, régional et national).

Compte tenu du commerce international intensif de matières premières alimentaires, notre pays ne représente jamais qu'une partie de la surface nourricière dont notre population peut effectivement disposer. Nous ne sommes donc pas surpeuplés du point de vue alimentaire.

A supposer que nos frontières se ferment pour cause de guerre, ou que le ravitaillement en produits alimentaires en provenance de l'étranger vienne à manquer par suite d'une crise alimentaire mondiale, la Suisse, vue sous l'angle de ses propres ressources alimentaires potentielles, serait de toute façon surpeuplée même si nous n'avions plus un seul étranger sur notre territoire.

On peut appliquer ces mêmes considérations au problème de notre approvisionnement en matières premières.

La Suisse par sa position géographique et la structure de son sol et de son sous-sol, n'a jamais pu pratiquer une politique d'autarcie. Nos relations avec l'étranger sont vitales pour nous. Elles ne nous placent pourtant pas dans une position de dépendance. Car nous possédons des monnaies d'échange sous les formes les plus diverses. Aucun pays, la Suisse moins que tout autre, ne peut imaginer de vivre replié sur lui-même, dans l'actuelle imbrication intime des échanges internationaux. Le repli est diamétralement contraire à toute notre histoire et à toute notre prospérité. La Suisse est née non pas à l'ombre de la barrière des Alpes, mais autour du passage international de la route du Gothard. Telles sont l'origine, la tradition, la vocation et la condition de survie de la Suisse.

c) "La Suisse fait partie des régions les plus surpeuplées du globe. Ce fait est démontré à l'évidence par le gigantesque mouvement d'importation que nous avons en produits alimentaires et en aliments pour animaux, par l'avalanche de frais pour la protection de l'environnement et par la disparition rapide de nombreuses sortes de plantes et d'animaux."

(V. Oehen dans V+H 10/73, p. 173)

Les promoteurs mentionnent en outre la quantité de voitures au km² et le niveau des prix des terrains, en tant que preuves supplémentaires du surpeuplement de la Suisse.

d) Qu'entend-on au juste par surpeuplement ?

Les promoteurs font bien état d'une série de facteurs qui permettrait de déterminer le surpeuplement de la Suisse, mais oublient de nous en apporter des preuves tangibles et de nous dire pourquoi et jusqu'à quel point notre pays se trouve surpeuplé. Ils préfèrent les affirmations péremptives et les statistiques truquées.

En fait, le surpeuplement, comme l'emprise étrangère n'est pas un fait concret, qu'il est possible d'isoler. C'est une donnée essentiellement relative à plusieurs éléments comme la surface totale, la surface habitable, la surface nécessaire aux loisirs, le ravitaillement alimentaire ou en matières premières nécessaires, l'approvisionnement énergétique, etc...

Le surpeuplement doit toujours être examiné à la lumière des facteurs les plus divers. On constatera, selon les cas, qu'il y a surpeuplement pour une faible densité de population ou au contraire qu'on n'en aura pas trace même pour une densité de population forte. Ainsi, quel que soit le taux de densité de population, il est possible de sélectionner tels aspects qui permettraient à certains de parler de surpeuplement.

c) Pour les produits alimentaires, cf. b ci-dessus. Les autres "preuves" de surpeuplement, ne sont pas des critères de surpeuplement, mais des critères de "citadinisation", ce qui n'a rien à voir avec le problème des travailleurs étrangers. Ces constatations peuvent se faire avec tous les points de concentration humaine, du monde occidental - même dans des pays que l'AN ne considérerait pas comme surpeuplés (voir § 2.2 a et 2.3 b, d et e).

2 Effectif de la population et politique démographique
 =====

Arguments des promoteurs :

) "Pour juger de l'effectif de population maximum tolérable dans un espace donné et avec un niveau de vie déterminé, on peut utiliser comme facteurs déterminant une échelle des valeurs, par exemple : les possibilités de production de denrées alimentaires couvrant l'auto-ravitaillement, le volume d'oxygène nécessaire, le niveau des prix des terrains par rapport au revenu moyen et les limites sociologiques de la densité de population.

Vu dans cette perspective, une diminution de la population suisse est à long terme inéluctable. On peut en déduire les objectifs suivants, par ordre d'urgence décroissant :

- 1) réduction massive de la population résidente étrangère;
- 2) restriction en matière de naturalisation;
- 3) à long terme, légère diminution de la population résultant d'une politique familiale, fiscale et sociale adéquate, ce qui rendra inutiles des mesures étatiques coercitives;
- 4) information régulière de la population sur le développement souhaité en matière démographique."

(programme politique de l'AN, V+H 5/73, p. 130)

Réponses :

- a) Quant à l'autarcie alimentaire, énergétique, etc. (voire 2.1 b).

En ce qui concerne la production et la consommation d'oxygène, on sait maintenant que la réserve d'oxygène de l'atmosphère est tellement énorme que la consommation technique n'a plus aucune espèce d'importance. Dès lors, les écologistes eux-mêmes n'évoquent plus ce "problème de l'oxygène".

Le niveau du prix des terrains comparé au revenu moyen ne peut être utilisé comme critère de surpeuplement, car il dépend pour une large part de la concentration urbaine - et par conséquent des nécessités en terrains et logements - de l'équipement des terrains destinés à la construction et d'une série d'autres facteurs. Ces autres facteurs sont beaucoup plus liés aux conditions de la circulation, à la localisation des lieux de travail et des zones d'habitation ou aux conséquences du bien-être général (maisons individuelles, résidences secondaires, seconde voiture, etc...), qu'à l'effectif de la population en tant que tel.

Les limites sociologiques de la densité de population concernent avant tout l'extension des agglomérations urbaines. Leur nombre et leur dimension sont relativement limités en Suisse. Ainsi, la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble du territoire est encore bien loin de la densité atteinte dans les agglomérations.

"L'objectif lointain que représente une densité de population optimale ne pourra être un facteur politique d'importance que lorsque cette "densité optimale" aura été définie. Un fait est certain, ce facteur est nettement inférieur à l'effectif actuel de la population. La direction à prendre est donc connue."

(V. Oehen dans V+H 10/73, p. 173)

"En bref, chaque peuple sera contraint de se débrouiller au maximum avec les produits naturels et les possibilités de son propre espace vital.

Cela signifie l'adaptation de l'ensemble de la population aux conditions de vie naturelles de la Suisse."

(V+H 4/73, p. 122, puis programme politique de l'AN, V+H 5/73, p. 130)

La Suisse ne sera donc pas "contrainte de réduire sa population" pour cause d'encombrement excessif ou d'impossibilité sociologique.

Les mesures menaçantes recommandées par les promoteurs sont donc inutiles, si ce n'est pour entretenir un climat de peur et d'angoisse.

b) Les promoteurs l'admettent eux-mêmes : nous ne disposons d'aucune définition de la densité optimale de population. Ils l'estiment actuellement excessive, mais sans disposer de norme de référence. Le raisonnement est pour le moins arbitraire.

c) Encore une fois, le spectre de la faim !

Imaginer que sur terre l'on puisse échapper à l'interdépendance entre les peuples, à condition de se "rétrécir" sagement comme le prêche l'AN, et de se retirer sur ses bases nutritionnelles, c'est encore une fois nier les réalités géographiques et historiques de la Suisse.

L'autarcie du pays dans le domaine alimentaire nécessiterait une diminution de plus de la moitié de notre population... Comment diable y parvenir ?

Les objectifs imaginés par les promoteurs sont absurdes; ils signifient tout simplement l'abandon de la division internationale du travail (en fonction des ressources et des capacités propres à chaque peuple), le retour à une économie de subsistance dans laquelle dépérissent

les populations les plus pauvres et les plus primitives d'Afrique. Car n'oublions pas que dans notre pays la nature est, à l'origine, hostile. Si elle nous apparaît plaisante aujourd'hui, c'est que la technique humaine a très largement permis de l'"apprivoiser". Inondations, avalanches, érosion, stérilité des sols, famines, épidémies : telles étaient "les beautés naturelles" de la Suisse primitive et jusqu'à un passé assez récent.

"Une politique démographique correctement ajustée au problème écologique est inévitable vu la détérioration rapide et mondiale des conditions de vie et l'accroissement explosif de la population terrestre."

(Programme politique de l'AN, V+H 5/73, p. 130)

- d) L'accroissement de la population est quasi nul en Suisse, comparé à l'explosion démographique du Tiers monde. La Suisse ne participe en rien à l'accroissement de la population mondiale.

Quant à la protection de l'environnement cf. § 2.4.3.

3 Accroissement de la population : développement et causes
 =====

Arguments des promoteurs :

a) "L'accroissement de notre population a été au cours des deux dernières décennies de 1,6 million (env. 2 % par an), nous dit l'Office fédéral de statistique."

b) "Messieurs les barons de l'économie, pour satisfaire leur désir insatiable de profits, nous ont importé une armée gigantesque de travailleurs étrangers."

(Tract de l'AN, section Ville de Zurich et environs)

"Notre population augmente quand même toujours de 50'000 personnes par an à cause de notre politique économique liée à la main-d'oeuvre étrangère."

(V. Oehen dans V+H 10/73, p. 173)

Réponses :

a) La croissance de la population ces vingt dernières années a été la suivante :

1950 : 4'715'000 habitants

1970 : 6'270'000 habitants

soit une augmentation de : 1'555'000.

La population résidente étrangère a augmenté, dans le même laps de temps, de 704'000 personnes, passant de 279'000 à 983'000 unités. Le total des naturalisations (y compris par mariage avec un Suisse) a été dans la même période de 186'000. L'accroissement de la population "imputable" aux étrangers atteint 890'000 personnes

b) L'arrivée des travailleurs étrangers a permis d'améliorer la proportion de la population totale qui exerce une activité productive (cf. § 4.2. et 2.4.6 a et c).

Actuellement, le faible accroissement de la population n'est déjà plus suffisant pour compenser le recul des excédents de naissances suisses et équilibrer le vieillissement de la population, qui en découle. Il disparaîtra totalement dès la fin de cette décennie par suite de la politique de stabilisation des effectifs étrangers que mène le Conseil fédéral.

Ces travailleurs ne sont pas venus remplir les poches d'industriels avides; ils ont bien davantage permis à la population suisse d'augmenter, dans des proportions inconnues à l'étranger, le

"Non seulement on estime la population suisse à 8,10 et même 12 millions habitants en l'an 2000, mais ils sont exigés par les apôtres de l'économie."

(voir V+H 4/73, p. 123)

niveau moyen de sa situation socio-professionnelle, les étrangers occupant généralement les fonctions inférieures.

- c) Même les "apôtres" de l'économie ne posent pas de pareilles exigences ! Certes, à une certaine époque, on a craint un fort accroissement de la population d'ici l'an 2000. Les résultats du recensement de 1970 ont totalement dissipé ces craintes. La population suisse passera jusqu'en l'an 2000 de 6,3 à 7 millions d'habitants au maximum.

On ne peut plus parler d'une explosion démographique, car l'accroissement de la population a été fortement freiné par suite du recul des excédents de naissances et de la stabilisation en matière de population résidente étrangère.

(NZZ No 174, 16.4.74)

2.4 Conséquences négatives de l'accroissement de la population (plus exactement de la prétendue surpopulation)

=====

2.4.1 Vue d'ensemble

Arguments des promoteurs :

"Le surpeuplement est la cause profonde de nombreux maux :

- du chaos de la circulation,
- du manque de logements,
- du trop-plein des hôpitaux,
- de la détérioration de l'environnement,
- de la dépendance démesurée vis-à-vis de l'étranger pour l'approvisionnement en matières premières et dans le domaine de l'alimentation,
- de la dégradation croissante des conditions sociales et sanitaires dans les grandes villes."

(Appel financier de l'AN)

Réponses :

En ce qui concerne l'augmentation de la population et le surpeuplement cf. § 2.4.2 à 5 et 2.1 c.

Pour le reste, tous les maux cités ont leur origine dans le dynamisme de notre époque, c'est-à-dire dans le développement de la technique, de l'économie, de la société, de la concentration urbaine et de la prospérité. On les trouve dans toutes les nations industrialisées du monde, même dans celles que l'AN ne considérerait pas comme surpeuplées.

Les promoteurs se rendent la tâche par trop facile, en rejetant simplement sur un prétendu surpeuplement et par conséquent sur les travailleurs étrangers qui résident dans notre pays, la responsabilité de tous les problèmes de la vie moderne que la société n'a pas encore résolus.

2.4.2 Menaces sur la souveraineté de l'Etat (cf. § 1.6 : infiltration communiste)

a) "L'effectif actuel de la population menace déjà, et au plus haut point, la possibilité de maintenir à long terme notre souveraineté nationale."

(V+H 5/73, p. 130)

"Les chances de notre pays de survivre, comme nation indépendante, aux temps difficiles qui nous attendent, sont ramenées à presque zéro par le surpeuplement croissant et irresponsables."

(V+H 2/74, p. 11)

b) Renoncement à nous même en faveur d'une "Nation européenne" (non existante) ?

"Une fusion avec l'Europe en devenir ne nous aidera jamais à trouver la solution de nos problèmes; au contraire, elle les rendrait encore plus aigus. Nous devons donc nous fixer des objectifs politiques à long terme pour tout ce qui dans notre espace vital est de notre propre responsabilité."

(Programme politique de l'AN, V+H 5/73, p. 130)

a) Les promoteurs sont convaincus, mais sont bien en peine de le démontrer, que notre indépendance économique est perdue et que cette perte entraînera inévitablement celle de notre indépendance politique. Ils confondent délibérément perte d'indépendance et liaison étroite à l'économie mondiale. Cette liaison existe et c'est au contraire à elle que nous devons et notre survie en tant qu'Etat indépendant et notre prospérité.

b) Les promoteurs, on le sait, ne sont pas favorables à une fusion avec l'Europe. D'ailleurs qui parle de fusion à l'heure actuelle ou même pour un avenir plus lointain ?

Mais surtout, c'est manifester une bien grande ignorance des relations internationales réelles que d'imaginer qu'un pays comme la Suisse peut résoudre ses problèmes d'indépendance nationale en empruntant la voie de l'isolationnisme, c'est un leurre et d'autres pays, tout aussi jaloux de leur indépendance nationale et autrement plus puissants que la Suisse, l'ont parfaitement compris.

c) "Le danger de guerre va augmenter ces prochaines décennies à cause de l'explosion démographique et du manque prévisible de matières premières et d'aliments. Les pays européens fortement surpeuplés et pauvres en matières premières vont se trouver par conséquent dans une situation particulièrement difficile."

(Programme politique de l'AN, V+H 7/73
p. 146)

c) Les matières premières et les produits alimentaires ne sont pas les seuls fondements de la puissance d'une nation. La Suisse est bien privée de matières premières depuis son origine... La capacité financière, les connaissances technologiques, la formation professionnelle et surtout la volonté de travail sont des ressources toutes aussi vitales. Il est possible de les échanger avec les producteurs d'autres biens qui ne sauraient trop que faire, à eux seuls, p. exemple, des réserves de pétrole, de cuivre ou d'uranium qu'ils possèdent.

2.4.3 Destruction de la nature (crise de l'environnement) ? (voir § 2.1 b, 2.2 c et 2.4.2)

a) "La protection de l'environnement sera sans effet si l'on ne stoppe pas l'explosion démographique."

(Appel financier de l'AN)

"S'occuper un peu de protéger l'environnement restera vain... car en fait les inventions techniques ne retarderont la catastrophe que de quelques années, alors qu'au contraire, stopper la croissance démographique l'éliminera."

(Extrait d'une conférence du Dr. J. Imfeld, publiée dans V+H 2/73, p. 110)

a) L'explosion démographique mondiale, n'a rien à voir avec la population suisse, qui au contraire est en voie de stagnation, sinon de récession.

Mais cette évolution ne résoudra pas pour autant les problèmes écologiques propres à notre pays et qui appellent des solutions spécifiques. C'est ainsi que le départ de 500'000 étrangers n'améliorera pas la situation écologique du pays.

b) "La crise de l'environnement est liée étroitement à notre monde moderne technicisé et à notre civilisation de gaspillage effréné."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 173)

b) Lorsqu'il parle de "monde moderne technicisé", "de civilisation de gaspillage", "d'appel inflationniste de notre société à notre environnement", M. Oehen démontre lui-même par ces mots-chocs, quelque peu brumeux quelles sont les vraies causes de la crise de l'environnement. (Qu'est-ce que ces causes-là ont à voir avec le surpeuplement qui est cité sous a) comme la cause principale ?)

Il est possible que l'explosion démographique ait contribué dans le passé à l'augmentation des problèmes de l'environnement. A l'avenir par contre, lorsque la croissance démographique aura retrouvé le point zéro, peut-être trop vite, celle-ci ne jouera quasiment plus aucun rôle face aux facteurs fondamentaux de détérioration de l'environnement. En effet, certains de ces facteurs auront doublé leur influence néfaste, dans 14, 10 ou voire même seulement 6 ans.

On peut citer comme exemples de ces facteurs :

- la consommation d'énergie électrique, qui croît annuellement de 5 % (elle doublera donc en 14 ans),
- l'accroissement annuel du parc automobile, de l'ordre de 7 % (doublera en 10 ans si les suites de la crise du pétrole se résorbent dans l'intervalle),
- la pollution de l'air dans les agglomérations à forte densité de population,
- le "quadrillage routier" de nos paysages (voir argument c)

- la campagne sur laquelle les constructions de maisons empiètent (suite du bien-être croissant),
- la pollution des eaux (augmentation de l'apport de phosphates de 12 % par an, due principalement aux détergents phosphatés - doublera en 6 ans).

Il est impérieux de prendre des mesures draconiennes contre ces facteurs de pollution; les nouvelles lois fédérales sur l'urbanisme, la protection des eaux, l'aménagement du territoire et celle en préparation sur tout ce qui touche à la protection de l'environnement, fourniront des moyens d'action appropriés. On voit combien le slogan de "l'explosion démographique suisse" induit en erreur, et ne fait que détourner l'attention des problèmes réels.

- c) "Nous perdons encore chaque année 30 à 40 km² de terrain agricole précieux."
(V+H 10/73, p. 173; dans V+H 2/74, p. 11, il est question "d'une perte annuelle et continue d'environ 35 km² de terrain agricole précieux").

"La destruction du sol que nous provoquons, obsédés que nous sommes par la notion de progrès, touche presque aux limites de la schizophrénie. Année après année nous faisons disparaître 30 à 40 km² sous de l'asphalte ou du béton, soit 10 ha. par jour, ou encore plus d'un m² par seconde. Et ne voilà-t-il pas que, par dessus le marché, nous devons constater notre incapacité de nourrir par nos propres produits plus de la moitié de notre population ?"

(V+H 1/74, p. 5)

- c) Argument favori des promoteurs qui ne mentionnent toujours pas les bases de calculs utilisées pour étayer leurs affirmations; il est donc impossible de se faire une idée concrète de la situation. Certes, la surface agricole utilisée a régressé. Ce fait est particulièrement patent dans la période de 1939-1955. Chose curieuse, il n'y avait alors pas d'immigration étrangère et l'agriculture avait été particulièrement soutenue et intensifiée durant la Seconde guerre mondiale ! Le recul ralentit entre 1955 et 1965, étant devenu inférieur à 10 ha./jour; on a même noté de 1965 à 1969 une légère récupération de la surface utilisable par l'agriculture.

Nous reviendrons plus loin dans § 3.2 c sur les thèmes de la protection des terrains cultivables et de l'encouragement à l'agriculture. D'ailleurs, une diminution de surface (pas productive) ne signifie pas forcément une perte de rendement, au contraire.

2.4.4 Le malaise de l'exiguïté

"On perd actuellement encore 40 km² de terre cultivable par an, soit un m² par seconde. La tension provoquée par la sensation d'exiguïté nous conduira à une catastrophe d'origine sociologique. L'effectif des étrangers a crû en 1972 de 60'000 unités... et çà continue !"

(V. Oehen, V+H 7/73, p. 145)

"Le stress de l'exiguïté"

"Aujourd'hui, le surpeuplement est devenu, vu la densité actuelle de la population, un problème d'exiguïté sociale, non plus d'espace nourricier. Nous verrons s'effondrer notre vie communautaire à cause de ce stress dû à l'exiguïté, bien avant que nous ne mourrions de faim. Ce sera quelque chose d'inimaginable et d'horrible."

(Citation provenant du livre de Desmond Morris "Le singe nu", figurant dans V+H 7/73, p. 147; cette citation fut publiée en caractères gras et encadrée, avoisinant le texte de M. Oehen, cité auparavant).

Le premier argument est significatif. On mélange des données relatives à la surface agricole qui débouchent sur des menaces sociologiques, le tout devant démontrer que les étrangers sont à l'origine de tous les maux.

Quant à la citation de D. Morris, elle se rapporte non à la surpopulation en général, mais au phénomène d'agglutination qu'il dénonce, dans la concentration des populations dans les agglomérations urbaines. Ce phénomène est mondial et en tout cas moins caricatural que dans d'autres pays.

2.4.5 Pénurie de logements (par suite de "l'explosion démographique provoquée par l'immigration") ?

- a) "Les étrangers occupent précisément dans les grandes communes beaucoup de logements, suite à cette explosion démographique due à l'immigration."

(Affirmation de V. Oehen au CN, V+H 4/73, p. 123)

"L'invasion des étrangers a provoqué une recrudescence de la demande de logements."

(Miroir de la presse, V+H 1/73, p. 102)

- a) On a construit dans notre pays plus d'un million de logements depuis la seconde guerre mondiale, soit plus de la moitié de l'ensemble des logements existants (voir rapport du Délégué à la construction des logements du 11.10.72, p. 21).

Ces chiffres permettent de constater que la demande accrue en matière de logements et de l'activité intense, qui en est résultée dans la branche de la construction, ne sont dues que pour une faible part à la "prolifération" de la population. (Rappelons que l'accroissement de la population suisse a également fourni sa contribution en la matière).

Le Délégué à la construction des logements souligne dans son rapport que les facteurs principaux responsables de la demande croissante de logements sont, outre les mouvements de population : la désintégration des familles, les ressources financières, l'urbanisation, les us et coutumes en matière de logement et les loyers eux-mêmes. On a ainsi pu constater une diminution de la densité d'occupation calculée sur l'ensemble du pays. En 1950, elle était de 3,6 personnes par logement, de 3,4 en 1960 et finalement de 2,9 en 1970.

Même M. Oehen a fait état d'une partie de ces motifs lors de l'intervention que nous citons : "Il y a déjà quelque temps que la demande en matière de logements dépasse les nécessités réelles et est influencée par le prestige et les désirs particuliers. Les échecs sociologiques, la détérioration des communautés naturelles et l'hydre de la résidence secondaire provoquent

une baisse simultanée du taux d'occupation des logements. A Zurich, par exemple, on atteint déjà le chiffre de 2,5 personnes par logement."

On a pu noter un fort accroissement de ce développement depuis 1960 : il n'eut fallu de 1960 à 1970 que la moitié environ de la quantité de logements qui furent construits pour faire face aux nécessités démographiques. La production de logements de 1970 à 72, toujours selon le même rapport, n'a servi en fait qu'à couvrir les nécessités supplémentaires en espace habitable par tête d'habitant, causées par les migrations à l'intérieur du pays, les résidences secondaires, le changement de destination des locaux et les démolitions.

Il est donc totalement abusif de considérer l'explosion démographique ou les étrangers comme seuls responsables de la surchauffe dans la construction ou sur le marché du logement.

C'est justement chez les étrangers que l'on trouve en général le degré d'occupation des logements le plus élevé.

(On a intentionnellement laissé de côté ici l'argument selon lequel les étrangers représentent 16 % de la population résidente, alors qu'ils forment 50 % des effectifs dans la branche de la construction).

- b) "Il n'y a pas besoin de grandes explications pour comprendre qu'en acceptant l'initiative on fera reculer rapidement les besoins en logements nouveaux."

(V. Oehen, V+H 10/73, p.174)

"Nous sommes persuadés que la diminution de la population étrangère résidente et ses conséquences en matière économique

- b) Le marché du logement, toujours relativement tendu dans les agglomérations, ne se trouvera pas considérablement allégé par le départ de 500'000 étrangers. En effet, ceux-ci logent pour la plupart dans des conditions que peu de Suisses sont prêts à accepter pour eux-mêmes. En outre, l'attrait des villes se poursuivra et la demande restera pressante. En revanche, dans les

conduiront à nouveau vers un meilleur taux d'occupation des logements, décongestionnant par ricochet le marché du logement lui-même."

(V+H 4/73, p. 123)

- c) "Il y a discrimination des locataires suisses :
Les logements à loyer avantageux ont été accaparés en faveur des travailleurs étrangers. Il n'est pas étonnant... de ne trouver qu'à grand peine, sur le marché libre du logement des grandes agglomérations, de vieux logis bon marché."

(Intervention de V. Oehen au CN, V+H 4/73, p. 123)

"On note, surtout dans des immeubles anciens, que l'on résilie le bail de locataires suisses, les propriétaires étant désireux de les remplacer par des ouvriers étrangers (les leurs en général) ou leur famille."

(Rapport de J. Landolt, député au Gd Conseil, Liestal BL, dans V+H 5/73, annexe spéciale p. II)

régions rurales, l'exode s'accélérait, le mouvement naturel étant renforcé par l'appel d'emplois qui émanera des entreprises dont les effectifs étrangers auront été décimés.

Il n'est guère possible non plus, de prévoir une chute des loyers après le départ des étrangers vu les coûts de construction et d'entretien en forte hausse.

- c) La réalité est certainement toute autre. Ce sont en général les étrangers et non les Suisses qui sont victimes de mesures discriminatoires provoquées par la situation du marché du logement.

Ils sont souvent confinés dans des immeubles vétustes, sans confort, mal entretenus, situés dans des quartiers peu attrayants. En revanche, ils ont le droit, comme les Suisses, d'habiter des immeubles construits ou achetés par les entreprises en faveur de leur personnel. Ces immeubles sont d'ailleurs le plus souvent gérés par des commissions paritaires qui décident de l'attribution des logements. Dans certains cas, des immeubles plus ou moins salubres ont été quelque peu aménagés par les entreprises pour l'usage des travailleurs étrangers. Certes, lors de certaines de ces opérations, quelques locataires suisses ont reçu leur congé. Le nombre de ces locataires est pourtant resté très faible, et ils ont été relogés dans la quasi totalité des cas par les soins des acheteurs.

Quant aux saisonniers, on aimerait à ne pas avoir à citer les abus auxquels leur logement a donné lieu, même si ce ne sont que des cas exceptionnels; on ne voit guère un grand nombre de Suisses accepter de vivre 9 mois par an dans des pavillons pourvus d'un confort souvent très rudimentaire.

2.4.6 Besoins accrus en infrastructure ?

- a) Gonflement de l'infrastructure sous l'influence de 1,3 million d'étrangers :

"L'immigration étrangère a provoqué plus de 35 % de l'accroissement de population, pour lequel les besoins d'infrastructures ne peuvent être couverts que par des impôts supplémentaires. Ce ne sont ni les saisonniers, ni les frontaliers qui nous causent ces problèmes d'infrastructure, mais ceux qui s'établissent pour des périodes plus longues ou pour résider, emmenant dans leur sillage toute la tribu familiale - femme, enfants, beaux-parents, oncles, tantes - autorisés sur base des nouveaux accords de Rome, à pénétrer à leur tour dans notre pays. Cela provoque un excédent de besoin en écoles, maternités, jardins d'enfants et logis, comme aussi d'installations d'eau potable, de canalisations, etc..."

(Dr. Hch. C. Müller, dans V+H 2/73, p. 107)

"La réduction de l'effectif des travailleurs étrangers que l'on vise, allégerait maints domaines : marché du logement, écoles et hôpitaux. Pourquoi avons-nous trop peu de monde ? Précisément parce qu'il nous faut héberger une armée de plus d'un million de personnes..."

(V+H 3/74, p. 24)

- a) Notre retard en matière d'infrastructure, il suffit de songer à notre réseau de routes nationales, existait, même sans la présence des des travailleurs étrangers !

Bon nombre d'ouvrages officiels n'avaient été ni améliorés, ni agrandis. La cause en était en partie la crise économique et financière des années trente, puis la seconde guerre mondiale. Une fois la guerre passée, désireuses de garder en réserve certains travaux pour des périodes plus difficiles, les autorités n'ont pas engagé d'emblée des programmes de réalisations suffisants. C'est donc tout à fait indépendamment de l'influence exercée par la présence des travailleurs étrangers, qu'il a fallu s'attaquer par la suite et simultanément aux problèmes nombreux posés par le réseau routier, les centrales électriques, les aéroports, les stations d'épuration des eaux, les centres de destruction des ordures et les écoles secondaires et universités.

(Pour les hôpitaux et les écoles primaires, voir point d).

Il est cependant facile de se rendre compte que notre retard en infrastructure serait bien pire sans la présence des travailleurs étrangers; sans eux, nous n'aurions même pas réussi à construire la moitié des maisons particulières et des appartements dont nos communes avaient besoin. Ce n'est donc pas nous qui hébergeons une armée d'un million de gens, mais ce million de gens qui nous aide à nous loger.

(Pour les impôts, voir réponse b et c)

b) Frais d'infrastructure :

"Il faut compter aujourd'hui avec une dépense d'infrastructure de 100'000 francs par étranger qui s'installe chez nous à l'âge de vingt ans pour y résider d'une façon durable."

(Dr. Hch. C. Müller, V+H 2/73, p. 107)

"D'après les résultats d'une enquête faite par F. Schaller (1969), nous procédons à une dépense de 50'000 francs pour chaque poste de travail d'immigrant et 150'000 francs pour les frais d'infrastructure indispensable."

(V+H 10/73, p. 178)

b) L'étranger arrivé chez nous pour y travailler a d'abord été nourri, élevé et instruit jusqu'à un certain degré dans son propre pays, et n'a donc pas été une charge pour notre infrastructure. Des calculs autorisés démontreraient déjà vers la fin des années soixante que les frais consentis par tête d'émigrant par son pays d'origine atteignaient le niveau de 40'000 francs environ, aujourd'hui bien plus probablement. L'investissement que nous faisons en infrastructure par tête de travailleur étranger est de toute façon inférieur à celui nécessaire pour un travailleur suisse.

Notons également que cet investissement est une dépense unique. Cette dépense ne se répète pas ou très faiblement lorsque, par rotation, un travailleur étranger retournant chez lui est remplacé par un nouveau venu. Si l'on oppose cette dépense unique au bénéfice régulier produit durant l'année par le travailleur étranger, on peut affirmer sans se tromper que les travailleurs étrangers signifient pour l'ensemble de de l'économie suisse une source de gain - que les frais en infrastructure atteignent 100'000 ou 150'000 francs, peu importe.

Le calcul ci-dessus (proportion des dépenses et des gains) apparaît un peu moins favorable lorsque l'on y introduit en complément le facteur de la famille du travailleur venue le rejoindre, chose que, pour des raisons humanitaires, on ne peut refuser aux travailleurs résidents pour de longues années chez nous (voir § 1.2. c). Cet apport familial ne se compose que de l'épouse et des enfants, et non pas comme le disent les promoteurs en falsifiant les faits, avec le complément des "beaux-parents, des oncles et des tantes". La proportion des travailleurs professionnellement actifs est de 100 % chez les frontaliers et les saisonniers, d'environ 2/3 chez

ceux qui séjournent à moyen terme et de la moitié chez ceux de la population résidente qui se sont installés définitivement. On a constaté, lors du recensement de 1970 que la proportion de travailleurs actifs était de l'ordre de 60 % dans le cas des étrangers à résidence définitive (contre 45 % environ pour les Suisses). Tout bien considéré le rapport "investissements d'infrastructure/valeur de productivité du travailleur étranger" présentera quand même encore un bilan très favorable pour la Suisse, en dépit de l'arrivée de la famille de l'immigrant.

c) Plus d'impôts pour affronter les frais d'infrastructure ?

"Les frais d'infrastructure (investissements et frais courants) doivent être assumés par les pouvoirs publics. Les cantons et les communes ne peuvent pas s'endetter sans assurer leurs arrières."

(V+H 10/73, p. 178)

"Les principaux bénéficiaires de l'apport économique fourni par les familles résidant à moyen ou long terme chez nous, paient hélas une contribution qui n'est aucunement en rapport avec les frais d'infrastructure correspondants..."

C'est le motif de notre exigence au sujet de l'introduction d'un impôt d'infrastructure, qui frapperait de manière appropriée les entreprises utilisant les services de 10 étrangers ou plus qu'ils soient 'annuels' ou 'établis'."

(Dr. Hch. C. Müller, V+H 2/74, p. 107)

c) Les étrangers supportent leur part des frais d'infrastructure puisqu'ils paient des impôts dans la même proportion que les Suisses. Le fisc, en ce qui les concerne, bénéficie des deux faits suivants.- La proportion des travailleurs (établis, annuels, saisonniers et frontaliers), et des contribuables, est plus grande chez les étrangers que chez les Suisses (65 % contre 45 % voir réponse b). Sauf les établis, ces étrangers sont soumis à l'imposition à la source; ceci signifie une imposition immédiate qui fournit aux pouvoirs publics des rentrées supérieures.

Les étrangers fournissent donc non seulement leur part des contributions aux frais d'infrastructure, mais contribuent de façon substantielle à l'amélioration de notre bien-être social, ce qui est surtout important dans le domaine de l'AVS, vu le pourcentage élevé de population suisse âgée.

La question d'un impôt d'infrastructure n'a plus été évoquée, avec raison, par les promoteurs. Les travailleurs étrangers utilisés par les entreprises ont permis à ses dernières d'accroître leur chiffre d'affaires et par là les ont amenées à payer nettement plus d'impôts.

Bien des entreprises, parmi les petites surtout, n'ont en fait pu continuer à fonctionner que grâce à l'arrivée des travailleurs étrangers. *)

Enfin, notre infrastructure devrait, après la réduction de main-d'oeuvre exigée par l'initiative, continuer malgré tout à être améliorée au même rythme. L'élimination d'une grande partie des travailleurs étrangers du secteur de la construction - ils représentent plus de 60 % des travailleurs dans cette branche d'activité - nous exposerait à de gros retard dans les travaux, et à une forte augmentation du coût de la construction. Les dépenses des pouvoirs publics resteraient à peu près identiques, alors que les retrées fiscales elles, diminueraient sérieusement : d'une part, à cause de la diminution du nombre des contribuables, et d'autre part, à cause de la diminution des contributions fiscales des entreprises privées qui occupaient des travailleurs étrangers.

De graves diminutions des rentrées fiscales apparaîtraient dans des régions et agglomérations du pays, dont les industries devraient réduire leur activité, sinon fermer leurs portes. Les pouvoirs publics subiront la perte des contributions fiscales des travailleurs qui auront dû s'en aller, et de celles des entreprises elles-mêmes.

Il faudrait donc inévitablement accroître les impôts. (Au sujet des rentrées fiscales et des impôts à la source, voir aussi chapitre 4. "bien-être général, politique sociale").

*) Il ne viendrait à l'idée de personne de prélever une contribution, dite "compensatoire", pour cause d'aménagements dus à l'arrivée de citoyens suisses dans une région jusqu'alors rurale, en raison des dépenses d'infrastructure qui en résulteraient pour les pouvoirs publics.

d) "Les étrangers sont une charge pour notre infrastructure - ils remplissent nos écoles et nos hôpitaux."

d) Hôpitaux :

Il est normal que les étrangers vivant en Suisse puissent être hospitalisés. Ils n'abusent pas de cette possibilité. Le taux d'utilisation des hôpitaux par les étrangers est en fait analogue à celui qu'on relève pour les Suisses. (Cette constatation est d'ailleurs également applicable pour les consultations des médecins).

Par contre, le taux d'utilisation des maisons de santé pour malades chroniques, des cliniques psychiatriques ou des centres hospitaliers pour personnes âgées, est pour les étrangers très faible, et nettement inférieur au pourcentage qu'ils représentent sur l'ensemble de la population résidente. En revanche, il est vrai que le taux d'utilisation des maternités par des étrangères est un peu plus élevé, momentanément.

(Données rassemblées par divers hôpitaux suisses). Ces constatations se recourent avec les expériences faites dans les entreprises : à savoir que le taux de morbidité grave, nécessitant une hospitalisation, n'est pas plus élevé chez les travailleurs étrangers que chez les Suisses.

En revanche, il serait impossible de maintenir aujourd'hui le volume des prestations fournies par les hôpitaux, si nous ne disposons pas de personnel soignant et auxiliaire d'origine étrangère. Dans les cliniques et hôpitaux du

canton de Zurich, par exemple, la situation était la suivante, le 15.10,73 :

- 30,7 % des médecins
- 30,1 % du personnel soignant
- 24,6 % du personnel auxiliaire médical
- 67,8 % du personnel de service
- 2,1 % du personnel d'assistance sociale
- 15,5 % du personnel administratif,

soit 38,3 % du personnel total. Ces chiffres concordent d'assz près avec ceux qui proviennent d'autres centres hospitaliers suisses. La situation est assez exceptionnelle à Genève où 56 % du personnel de l'Hôpital est étranger, alors que 30 % des patients sont des étrangers résidents en Suisse. A la lumière de ce qui précède, on peut donc réfuter des jugements lapidaires du genre de : "le personnel étranger de nos hôpitaux ne sert qu'à soigner les étrangers", ou encore : "les étrangers sont seuls responsables du trop-plein de nos hôpitaux". Ces arguments sont tout simplement faux.

Ecoles :

La moyenne en Suisse alémanique, d'enfants étrangers fréquentant les classes primaires atteint 9,56 %. Les pourcentages les plus élevés sont ceux de Schaffhouse (15,3 %) et de Glaris (15,2 %). Là encore, Genève est un cas exceptionnel*. A l'école primaire, la proportion des élèves étrangers atteint au total 42 %. Il peut donc arriver que certaines classes, jardins ou de garderies d'enfants comptent plus de 50 % d'étrangers, ce ne sont en tout cas pas des indications moyennes.

*puisque les étrangers y représentent 35 % de de la population totale.

Il faut reconnaître toutefois qu'en ce domaine, et par suite de l'arrivée des membres de la famille, surgit un problème réel qui s'accroît fortement dans certaines communes urbaines. Mais il faut dire aussi que depuis 1969 - comme ce fut déjà le cas pour les Suisses, les effectifs des naissances "étrangères" sont eux aussi en régression.

dd) "Les classes surchargées d'élèves, dont plus de la moitié sont des étrangers, prennent l'aspect d'une vraie 'tour de Babel', ce qui empêche d'atteindre les objectifs scolaires fixés."

(Prospectus de l'AN, section Zurich-Ville et environs).

dd) Le problème essentiel que doivent affronter les écoles et les élèves étrangers, est celui de la langue et non celui d'appartenir à des nationalités différentes. Cette différence linguistique est moins sensible en Suisse romande et au Tessin. A la suite d'une enquête effectuée en Suisse alémanique on a pu constater, que sur les enfants de langue maternelle étrangère, plus de la moitié parlait très bien le suisse allemand, car ils résidaient depuis leur naissance en Suisse. "La tour de Babel" n'est donc applicable qu'à des cas rarissimes.

Il existe dans divers cantons, des classes spéciales de raccordement réservées aux enfants étrangers, et destinées à l'élimination des difficultés linguistiques. L'incorporation d'enfants de langue étrangère cause certes des problèmes; mais il ne faudrait pas oublier que, d'un autre côté, l'école représente un moyen de premier ordre pour l'assimilation de la "seconde génération".

3.1 Abandon de la primauté de l'économie
=====Arguments des promoteurs :

- a) "Il faut briser chez nous la primauté de l'économie si nous voulons que la Suisse ait une chance de survie en tant qu'Etat indépendant. Nous combattons dur et ferme pour cela."

(V. Oehen, V+H 3/74, p. 20)

"L'économie a pour mission d'être au service de la communauté, elle n'a en aucun cas à exercer une pression dictatoriale, en faveur d'une accumulation d'argent à l'échelle internationale."

(Programme politique de l'AN V+H 6/73, p. 138)

"La situation critique d'aujourd'hui est le fruit de cette idéologie qui consiste à tout ramener à des questions économiques."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 2)

Réponses :

- a) L'initiative de l'AN est dirigée somme toute contre l'économie considérée comme bouc émissaire, cause de tous les maux de la société.

Personne ne conteste que "l'économie est au service de la communauté" et "doit agir en fonction des besoins de celle-ci". Mais, la majorité des critiques de notre économie - pas seulement l'AN - oublie trop facilement que c'est justement le développement économique de ces dernières décennies qui a fourni les conditions propres au bien-être actuel. S'il paraît aller de soi aujourd'hui, cela n'a pas toujours été le cas, et cela pourrait bien ne pas toujours être le cas. En tout état de cause, si nous pouvons, aujourd'hui, rechercher des objectifs nouveaux, plus qualitatifs et moins matérialistes, il faut s'en féliciter. Mais, c'est que les objectifs les plus urgents comme le plein-emploi, une certaine sécurité et une certaine prospérité ont été atteints, grâce à une économie consolidée.

L'acceptation de l'initiative provoquera une forte récession économique, avec chômage partiel, voire même une crise économique réelle. Aucun doute n'est permis là-dessus. M. Oehen lui-même partage cette crainte lorsqu'il parle de "mesures correctives à prendre en recourant à la législation d'exception à titre d'exercice pour temps de crise".

Ne devrait-on pas craindre au contraire que les difficultés économiques provoquées artificiellement par cette amputation, ne fassent effet contraire, en redonnant vigueur justement à l'idéologie économique que M. Oehen considère comme la source de tout le mal ?

Disons encore pour terminer, que les grandes tâches de la collectivité, tâches qui n'appartiennent pas au groupe des objectifs économiques à proprement parler - exemples : l'éducation, le maintien de la santé, les assurances sociales et la protection de l'environnement - nécessitent des moyens financiers énormes que seule une économie florissante permet de réunir.

N'est-il pas pour le moins contradictoire de soumettre l'Etat à des exigences toujours plus lourdes et d'empêcher simultanément l'économie de poursuivre son activité qui permet à ce même Etat de répondre à toutes les sollicitations dont il est l'objet ?

b) "L'économie n'a pas à déterminer la dimension de notre peuple :

Il est urgent de corriger cette idée que l'on se fait à savoir que c'est à l'économie de déterminer la quantité de travailleurs dont elle a besoin. L'économie doit offrir aux travailleurs disponibles une activité qui ait un sens, qui permette un développement général de l'être humain; elle doit veiller à ce qu'il puisse satisfaire ses aspirations légitimes."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 1974)

b) Qui donc avait jugé qu'il n'était pas souhaitable que l'économie offre aux travailleurs disponibles une activité qui ait un sens, et une possibilité de développer leur personnalité afin que les besoins légitimes en la matière puissent être satisfaits ?

Il est plus difficile de réaliser concrètement ce programme. L'économie est un ensemble d'une complexité infinie, disposant d'un réseau incalculable de réactions interdépendantes dans lequel on ne peut intervenir sans risquer d'ébranler tout l'édifice. Fournir à chaque travailleur une activité sensée et lui donner parallèlement les moyens de développer sa personnalité, est un objectif à atteindre. Mais il ne peut l'être que dans la perspective d'un processus de déve-

loppement qui s'étend sur plusieurs décennies, voire sur plusieurs siècles. Provoquer cette évolution par des décrets, reviendrait à paralyser toute notre économie.

Les promoteurs, dans d'autres déclarations sur les sujets économiques, en arrivent à personnifier l'économie, lui accordant le rôle d'une mère, soucieuse de pourvoir aux besoins de ses enfants (c'est-à-dire des travailleurs disponibles) pour leur permettre de satisfaire leurs aspirations légitimes. Si l'économie ne peut faire face à ces exigences, elle sera victime de tous les ressentiments nés en chaque individu du fait du développement moderne : finalement on en arrive à désigner l'économie comme la cause de tous les maux non résolus du temps présent.

Quant aux besoins de personnel dont l'économie fait état, il est vrai que, compte tenu de la seule population suisse, l'évolution économique n'aurait pas pu être aussi prospère qu'elle l'a été. Mais "l'économie" n'a pas pris un jour la décision délibérée d'accélérer la croissance en attirant des étrangers. Le mouvement a été beaucoup plus spontané. De tout temps, les individus et les groupes se sont déplacés vers les régions qui offraient de meilleures possibilités de nutrition ou de gain. Un exemple moderne de ce genre de migration nous est donné par l'attrait exercé par les villes et par la "citadisation" qui en résulte.

Pour un petit pays comme la Suisse la migration conduit rapidement à franchir la frontière. Jusqu'au 18ème siècle, l'émigration était plus forte que l'immigration. Il n'y avait pas assez de travail au pays : - le mercenariat, l'émigration de colons, l'occupation saisonnière à l'étranger, etc... ont absorbé près d'un million de personnes.

Ce n'est que lors de la transformation de la Suisse d'un Etat agricole en un pays industrialisé (au début du 19ème siècle), que cette situation se modifia peu à peu. L'économie suisse en plein essor ne fournissait pas seulement travail et salaire à la population suisse, mais dans les phases de très forte expansion attirait également de la main-d'oeuvre étrangère. Ces époques ont toujours enregistré une amélioration des conditions de vie et une augmentation du bien-être général. Les phénomènes corollaires à notre expansion économique depuis la seconde guerre mondiale, ne sont donc pas aussi exceptionnels qu'aimeraient à nous le faire croire les promoteurs.

- c) "Mandatée par la communauté, l'économie doit remplir une fonction de service... Il convient de fixer les priorités suivantes :
- garantir le plein emploi pour la main-d'oeuvre indigène;
 - redonner à la monnaie un pouvoir d'achat stable;
 - adapter les heures de travail légales à la situation du marché du travail (il est anti-social de laisser, en période de pénurie d'emploi, travailler à plein régime certains groupes de travailleurs, alors que d'autres n'ont pas d'occupation convenable);
 - protection légale pour le travailleur suisse."

(programme politique de l'AN, V+H 6/73, p. 138)

- c) Cette façon d'aborder les problèmes économiques est décidément quelque peu naïve : comment s'imaginer-t-on, par exemple, le maintien du plein emploi et l'efficacité de la protection légale du travailleur suisse, lors d'une très forte récession ou de la banqueroute de l'économie - qui serait provoquée par ceux-là mêmes qui donnent comme mission prioritaire à cette économie de garantir l'emploi ?

Pour le plein emploi et la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, cf. 3.4 et 3.5.

3.2 Adaptation de l'économie à l'environnement et autarcie, garantie de survie

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "La politique économique doit être astreinte de force aux impératifs de protection absolue de notre patrimoine culturel, y compris la protection de l'être humain et de son environnement. Elle doit rechercher une indépendance aussi grande que possible du point de vue de notre approvisionnement en matières premières et en énergie.

En deux mots, l'économie doit s'orienter vers le but de la survie."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 174)

Réponses :

- a) Il a déjà été question de :
- l'environnement et patrimoine culturel (§ 2.4.3);
 - l'alimentation et des matières premières (§ 2.1 b);
 - l'indépendance, de la souveraineté nationale et de la survie (§ 2.4.2 a, 2.2.c et 2.4.2 c).

Aux yeux des promoteurs, l'indépendance économique, se perd lorsque un pays est trop tributaire de ses liens avec l'économie mondiale. Seule une autarcie très large "garantit la survie en tant que nation indépendante".

Les paragraphes précités ont permis de montrer combien la Suisse, par sa pauvreté originelle, était moins en mesure que tout autre pays de tendre vers une autarcie impraticable.

Par ailleurs, M. Oehen a **reconnu**, à d'autres occasions, la nécessité économique que sont pour notre pays nos exportations. Mais peut-on raisonnablement admettre que nous vendions nos produits à l'étranger tout en refusant que nous achetions à l'étranger les produits qui nous manquent ou que nous donnions du travail à des étrangers quand les travailleurs suisses font défaut sous prétexte que ce serait mettre notre survie en péril ?

b) "Il faut favoriser l'évolution vers un régime économique adapté à l'environnement, et ceci de toutes nos forces. Le principe du pollueur-payeur doit être appliqué à la base, c'est-à-dire qu'en matière de coûts dits sociaux, les producteurs de biens de consommation doivent être taxés directement pour les frais d'élimination des déchets qu'ils provoquent. On combattra ainsi efficacement la tendance toujours plus forte à produire des articles de longévité toujours plus réduite."

(Programme politique de l'AN, V+H 6/73, p. 138)

c) "La protection absolue des terres cultivables et des forêts selon un programme régional est un devoir lié à notre capacité d'autoravitaillement. Il est criminel de provoquer encore de nos jours dans notre pays la disparition quotidienne de deux entreprises agricoles moyennes, au profit de constructions.

.....

Les difficultés croissantes de notre agriculture sont caractérisées par une régression progressive de l'effectif des exploitations combinée avec l'accroissement de l'emploi de produits chimiques et techniques. Elles ne peuvent être jugulées que si la course à la rationalisation propre à notre système économique, et animée par l'inflation, se trouve brusquement interrompue...

Les encouragements que le grand public prodigue au développement d'une agriculture exempte de poisons (processus biologique) revêtent une importance prioritaire."

(Programme politique de l'AN, V+H 6/73, p.138)

b) Exigence séduisante, mais comment passer aux actes ?

Comment doit-on, par exemple, faire supporter aux producteurs les frais causés par les déchets de leurs produits, comment doit-on répartir ces frais dans le prix de revient de chaque produit, quelle part des apports produits par la récupération des déchets doit-on déduire ? Une quantité de questions de ce genre restent sans réponse, faute de données scientifiques vérifiées.

c) En ce qui concerne les forêts, leur protection est acquise depuis longtemps, avec succès. Quant à l'agriculture, si elle renonçait à son effort de rationalisation, nous verrions une flambée des prix des denrées alimentaires telle, que l'inflation s'en trouverait sérieusement renforcée (sauf si l'on renonçait à certains droits de douane et contingents d'importation). On exposerait alors davantage notre agriculture à la concurrence des agricultures étrangères, ce qui provoquerait de fortes diminutions de revenus chez nos paysans, et n'irait certainement pas dans le sens de ce que recherche l'AN.

La rationalisation passe également par le phénomène inévitable d'un agrandissement de l'entreprise (par fusion d'exploitations agricoles, et etc.) ce qui en réduit inévitablement le nombre.

Affirmer, comme le font les promoteurs, que chaque jour qui passe voit disparaître deux exploitations agricoles remplacées par des constructions, est pure invention. Ils basent...

remment leurs dires sur la prétendue perte journalière de 10 hectares de terres cultivables, surface qu'ils assimilent à deux exploitations moyennes.

En réalité, on n'a plus enregistré, depuis 1965, de perte de surface utile à l'agriculture; on a au contraire noté une légère croissance au cours de la période 1965 - 1969 (cf. § 2.4.3 c).

d) "La branche de la construction est directement responsable du rythme de disparition de notre pays sous des couches d'asphalte et de béton. C'est là que se manifesterà le recul le plus spectaculaire en cas d'acceptation de l'initiative (environ 50 %)."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 174)

d) Les promoteurs estiment que le moyen le plus efficace de protéger l'environnement consiste à réduire de l'effectif total de la population et réfréner notre expansion économique.

Pour nos nécessités en matière de logements et d'infrastructure (cf. § 2.4.5 a et b et 2.4.6 a et c), les chiffres font état d'une corrélation faible entre ces besoins et le problème des travailleurs étrangers séjournant chez nous. Dès lors, la réduction de population que l'on provoquerait en appliquant l'initiative, ne limiterait de loin pas les besoins de construction dans les proportions où les promoteurs l'envisagent.

L'équipement en infrastructure devrait se poursuivre quasi au même rythme (réseau routier, centrales d'énergie, stations d'épuration, installations d'incinération des ordures, écoles secondaires et universités). Une certaine diminution des besoins apparaîtrait dans le domaine des écoles primaires et des hôpitaux.

On note déjà une diminution de l'activité en matière de construction de logements dans plusieurs régions. Il semble que la production accélérée de ces dernières années ait rétabli un certain équilibre par rapport aux besoins (particulièrement ceux de la population suisse, voir § 2.4.5 a) en matière de confort et de dimen-

sion du logement. Dans les agglomérations, en revanche, ces besoins devraient continuer à se faire sentir, suite à l'attraction des villes.

Si l'initiative était acceptée, le recul de la construction porterait surtout sur les chantiers industriels (voir § 3.3.a, b et 3.4. a,b,d et f). A court et moyen terme, un arrêt total des investissements dans ce domaine de la construction serait possible.

La crise économique pourrait alors prendre une telle ampleur, que l'Etat devrait promulguer d'urgence un programme massif de travaux publics pour maintenir l'emploi à un niveau acceptable.

D'une façon générale, la protection de nos terres cultivables sera mieux assurée par un aménagement judicieux du territoire sur des bases légales sûres et à partir d'études actuellement très poussées. Un traitement de choc du genre de celui que les auteurs de l'initiative préconisent, n'ébranlerait pas seulement notre vie nationale (voir 5) de manière très grave, mais porterait un préjudice grave au bien-être et à la qualité de la vie. En effet, de nombreux problèmes communautaires importants (politique sociale, service de santé, éducation et pour finir protection de l'environnement) deviendraient insolubles. (voir pour cela § 4.1., 4.2. et 5).

3.3 Frein à la croissance économique et processus de "rétrécissement"

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "Notre existence nationale est remise en question à cause du mythe (soigneusement entretenu) de la croissance économique et de l'inflation croissante des désirs de la société, combinées avec le surpeuplement croissant (qui résulte de la politique actuellement pratiquée envers les étrangers)."

(V. Oehen, V+H 3/74, p. 22)

"Nous exigeons un gros effort afin de freiner fortement la croissance logarithmique des besoins et pour rompre avec l'acceptation suicidaire de la spirale de la croissance continue."

(V+H 3/73, p. 116)

"Les barons de l'économie, par leur insatiable appétit de profits, ont importé une armée de travailleurs étrangers pendant des années boursouflant ainsi l'économie. Les effets sur l'environnement en sont devenus insupportables."

(Tract de l'AN, section Ville de Zurich et environs)

Réponses :

- a) A propos des causes de la croissance économique, de la surpopulation et de la dégradation de l'environnement cf. resp. § 3.1 a, 1.2 et 2.4.3.

Pour le reste, il est faux de prétendre que les "barons de l'économie ont importé une armée de travailleurs étrangers". Ces travailleurs n'avaient, pour la plupart, pas reçu de formation et ne trouvaient pas d'emploi dans leur pays d'origine. Ces chômeurs sont venus travailler dans tous les pays où des emplois étaient disponibles, en Suisse, comme en Allemagne, en Belgique, en Suède, etc. Il n'y a pas eu de démarche délibérée de "l'économie" sur "l'importation" de ces étrangers.

Quant à la "soif insatiable de profits" que ces mêmes "barons" auraient monopolisés à leur usage exclusif à la suite de cette "importation", on aimerait bien savoir à quoi les promoteurs attribuent le doublement du pouvoir d'achat des salaires depuis 1952, le développement de la sécurité sociale et de l'enseignement public ces dernières années, la promotion professionnelle et sociale des travailleurs suisses qui dépasse de loin celle de leurs collègues qui vivent dans d'autres pays et enfin les énormes dépenses de recherche et d'équipement des entreprises, meilleurs garants du plein emploi.

Pour M. Oehen, en bon prophète de malheur, la Suisse court vers un "effondrement de toute l'économie" si l'on ne prend pas des mesures adéquates pour juguler cette croissance folle. On peut en tout cas affirmer sans risque d'erreur, que le meilleur moyen de précipiter cet "effondrement" consisterait à accepter l'initiative, qui éliminerait un travailleur sur sept personnes actives.

Enfin, à propos de la "croissance économique", celle de la Suisse est déjà maintenant une des plus faibles des pays industrialisés (+ 1,4 % prévu pour 1974). Le coup de frein est donc bel et bien donné et la baisse des recettes fiscales de la Confédération (-68 mio. de francs au premier semestre 1974) en donne, par exemple, une confirmation assez préoccupante. Qui veut prendre la responsabilité de lancer la Suisse dans une "croissance négative" incontrôlable ?

b) Indispensable processus de rétrécissement "harmonieux".

"Il est indéniable qu'il faut soumettre, au cours de ces prochaines années, le secteur de la construction et les secteurs économiques avoisinants, à un processus de rétrécissement calculé, que l'initiative III soit ou non acceptée. Si l'initiative se voyait acceptée, le processus ne ferait qu'entrer plus vite en action."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 176)

"Une réaction en chaîne va se produire par suite du recul de l'effectif de la popula-

b) M. Oehen lui-même ne croit pas sérieusement à la possibilité qu'un tel processus de rétrécissement soit "harmonieux". Il ne parlerait pas de mesures d'exception qu'il faudrait prendre en cas de succès de l'initiative pour en atténuer "les effets les plus déplorables". Il ne dirait pas non plus que ces effets contitueraient "un test excellent pour éprouver notre degré de résistance à des temps difficiles".

Un "rétrécissement" de 400'000 personnes actives, dans un pays qui en compte au total à peine

tion d'environ 250'000 personnes *)
 au cours de ces trois prochaines années,
 et nous verrons se développer harmonieuse-
ment ce processus de rétrécissement rendu
indispensable dans tous les domaines."

(V+H 10/73, p. 174)

c) "Les petites entreprises aussi bien que
l'agriculture vont se trouver 'rétrécies'
jusqu'à ce que mort s'ensuive, que l'initia-
 tive soit acceptée ou non, du fait que l'on
 prélève dans ces deux domaines économique-
 ment importants, le personnel de relève dont
 on a besoin ailleurs (ce qui est aussi le cas
 pour l'économie ménagère)."

(V. Oehen, V+H 3/74, p. 19)

3 millions, ne peut en aucun cas être harmo-
nieux; surtout s'il doit intervenir aussi
 brutalement (en trois ans).

c) Sur ce plan-là M. Oehen est pessimiste : au-
 cune illusion pour lui, de pouvoir sauver l'a-
 griculture et les petites entreprises grâce à
 son initiative, alors qu'en d'autres moments
 les promoteurs en avaient exprimé l'espoir.
 (cf la citation de Hans R. Bachofner dans
 § 3.4. c).

Mais, il n'imagine probablement pas que l'éli-
 mination de 400'000 travailleurs va accélérer le
 "rétrécissement mortel" de bien d'autres sec-
 teurs. Le "prélèvement" de personnel dans les
entreprises et les régions économiquement fai-
bles s'opérera inévitablement au cours d'un
processus de concentration précipité autour des
entreprises les plus solides.

*) Sous-estimation délibérée : une fois l'initiative acceptée il faudrait que 540'000 étrangers
 quittent notre pays.

3.4 Restructuration économique et marché du travail

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "L'économie peut sans autre supporter les conséquences découlant de l'initiative; ne devrait-elle pas aussi se débrouiller du mieux possible en cas de perte de main-d'oeuvre par suite de service actif ?"

L'initiative fournit une excellente occasion d'amorcer un processus de reconversion qui serait à considérer, de toute façon vu la quantité d'emplois qui s'avéreront superflus quand notre économie de gaspillage aura dû prendre un virage sérieux vers plus de réalisme."

(V. Oehen dans TV-Rundschau du 17.4.74)

Réponses :

- a) On est assez loin, ici, de l'image idyllique du "processus de rétrécissement harmonieux" (voir § 3.3 b). En réalité, l'économie supporterait effectivement les conséquences de l'initiative, mais à quel prix, notamment social !

On ne peut pas éliminer, en 3 ans, un travailleur sur 7 dans l'ensemble d'un pays sans provoquer dans ce pays des dommages définitifs qui excèdent de loin l'amorce d'un processus de reconversion.

Quant au service actif, les conditions psychologiques de la population suisse seraient totalement différentes. Si des sacrifices sont acceptés en cas de guerre, ils ne peuvent en aucune façon être imposés "à froid", sous forme de répétition générale.

A l'intention de ceux qui douteraient d'un avenir aussi sombre, et ne verraient pas pourquoi il faudrait soumettre aujourd'hui notre économie à des pressions identiques à une période de service actif, ces messieurs font miroiter les avantages d'une restructuration sciemment orientée vers un avenir planifié.

Les promoteurs sont d'avis qu'il vaut mieux mener une restructuration de ce genre selon des règles bien établies en acceptant ainsi consciemment des difficultés économiques, plutôt que de ne freiner le développement actuel.

Les promoteurs si prodigues habituellement de chiffres effrayants, restent discrets ici, sur l'effectif de la main-d'oeuvre qui serait ainsi retiré de l'économie par suite de l'entrée en vigueur de l'initiative.

A leur avis, tel qu'il émane d'une récapitulation qu'ils ont publiée (cf V+H 10/73, p. 174), l'initiative provoquerait le départ de 365'000 salariés répartis ainsi :

100'000 établis (= 1/2 des "départs volontaires"),
 192'000 salariés résidents à l'année,
 46'000 saisonniers,
 27'000 frontaliers
365'000

En réalité, la diminution de main-d'oeuvre serait encore plus massive :

200'000 travailleurs à l'année, 120'000 établis, 42'000 saisonniers et 35'000 frontaliers, soit près de 400'000 au total. Même pour quelqu'un qui n'est pas habitué aux analyses économiques, il est évident que ce chiffre ne sera jamais compensé par la main-d'oeuvre libérée lors de la phase de restructuration économique - même au bout d'un laps de temps de trois ans.

b) Libération de main-d'oeuvre grâce à la restructuration économique

"Le passage de l'expansion économique à la stabilité, nécessité pour des raisons écologiques, l'abandon de la civilisation du gaspillage et la décongestion de la branche de la construction démesurément surchauffée (inclus les sous-traitants) nous libérera la main-d'oeuvre nécessaire à l'économie d'exportation indispensable à notre pays."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale p. 3)

b) M. Oehen, champion de l'autarcie, parle maintenant de la nécessité d'une économie d'exportation ! Admirable contradiction ! Mais que pourrions-nous donc exporter si nous n'avons pas commencé par importer ce que la nature ne nous a pas donné ? Et qui acceptera d'acheter nos produits sans nous en vendre des siens en contrepartie ? Tel est pourtant le schéma inéluctable de nos relations avec les autres pays, relations que l'initiative empoisonnerait.

La branche de la construction fait figure de tête de turc numéro un; il y voit la possibili-

té de récupérer (par une compression harmonieuse !), y compris chez les sous-traitants, 135'000 postes de travail, soit la moitié des 270'000 postes existants. Notons toutefois, qu'il s'agit là d'un faux calcul puisque plus de 60 % des salariés de cette branche sont des étrangers qui, en cas d'acceptation de l'initiative devraient quitter le pays dans leur majorité. On ne trouverait donc là guère de réserves pour compenser les quelque 300'000 personnes qui feraient défaut dans les autres secteurs de notre économie.

En fait, le retrait en 3 ans de 400'000 travailleurs équivaut à "une amputation devant conduire à la naissance d'une Confédération post-industrielle" (voir à ce propos § 3.3. a et b). Cette "amputation" libérera une telle quantité de main-d'oeuvre, en raison de la crise ainsi provoquée, que celle-ci se retrouvera sans emploi, au chômage, (voir argument f).

- c) "L'initiative provoquera un assainissement de l'économie intérieure et de l'artisanat, car elle fera souffrir en premier lieu l'économie d'exportation et les grandes entreprises."

(Hans R. Bachofner, interview dans "Zürileu", 8.2.74)

- c) M. Bachofner est plus honnête que M. Oehen, lorsqu'il admet franchement que les victimes de l'initiative seront avant tout notre économie d'exportation et les grandes entreprises. En réalité, ces deux messieurs se complètent puisque c'est bel et bien l'ensemble de notre économie qui sera bouleversée. Car il existe une profonde interdépendance entre l'économie intérieure et l'économie d'exportation; l'importance de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise en tant que sous-traitants de l'industrie d'exportation et une série d'autres facteurs créent une imbrication économique générale. La crise provoquée par l'acceptation de l'initiative concentrerait ses méfaits sur l'industrie d'exportation, élément vital pour notre pays, puis sur tous les autres secteurs, par voie de ~~----~~

Si l'idée de base du prétendu "assainissement de l'artisanat" a été de songer à une meilleure répartition des travailleurs au détriment des grandes entreprises, il ne faut pas s'imaginer que ces dernières n'utiliseront pas leur position économique plus forte pour se battre avec succès pour la main-d'oeuvre subsistante. Il en résultera une accélération de la disparition des petites entreprises, ce dont les promoteurs se plaignent déjà.

- d) Solution des problèmes de reconversion (surgis à cause de l'initiative), au moyen de mesures adéquates de politique économique :

"On rencontrera bien sûr nombre de difficultés; on ne peut pas résoudre des problèmes de reconversion sans se heurter à des difficultés..."

Il faudra à tout prix soutenir les mesures prises par la police des étrangers - nous insistons là-dessus - en les appuyant par une politique économique clairement définie dans ses objectifs."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 4; voir aussi V. Oehen, V+H 10/73, page 176)

"Les problèmes provoqués par la restructuration économique accélérée, pourront se résoudre, lors de la répartition de la main-d'oeuvre restante, en favorisant certaines branches et en en dépouillant d'autres froidement."

(H.R. Bachofner, interview "Züri-Leu" 8.2.74)

- d) Les promoteurs avouent au moins qu'il s'agira d'affronter des problèmes de reconversion que l'on ne maîtrisera pas sans difficultés. Mais, ils les minimisent immédiatement quant à leur portée et à l'importance des difficultés en disant qu'ils pourront se résoudre par l'introduction de mesures de politique économique. Ce qui n'empêche pas M. Oehen de prendre les devants et de se couvrir en essayant déjà de faire supporter aux autorités la responsabilité d'un éventuel échec des mesures prises (voir à ce sujet réponse § 3.3. b et la fin de nos "remarques" dans le § 0.3).

Nos autorités ne possèdent ni la compétence, ni le droit constitutionnel de prendre et d'appliquer de telles "mesures adéquates de politique économique". La seule issue resterait celle d'amorcer la création d'une bureaucratie planificatrice, et de passer alors directement à une économie dirigiste. La main-d'oeuvre suisse est loin d'accepter que les autorités lui imposent une fonction et un lieu de travail, sous le prétexte d'une économie planifiée...

e) Conséquences pour les travailleurs suisses

"Le seul risque que courent les travailleurs suisses est celui de devoir changer de genre de travail.

.....

"En alimentant mieux en main-d'oeuvre restante, certaines branches privilégiées, il sera impossible d'éviter un mouvement d'une certaine ampleur dans les domaines du changement d'emploi, de résidence ou de logement."

(H. R. Bachofner, interview "Züri-Leu" 8.2.74)

e) Les conséquences citées par M. Bachofner, ne se limitent pas simplement à des menaces de répartition dirigiste en faveur de certaines branches, mais elles posent aussi de problèmes de réorganisations internes d'entreprise ou même de fermeture pour cause de manque de personnel.

Nous constatons sur le marché du travail aujourd'hui déjà un manque de main-d'oeuvre; il n'y a quasi pas de réserve pour le cas d'une réduction éventuelle. Chaque entreprise ou presque a déjà dû faire de gros efforts dans le passé pour rechercher, par tous les moyens, les économies possibles de main-d'oeuvre en rationalisant son travail au maximum. Il a déjà fallu procéder, çà et là, à des restructurations et, dans des cas isolés, même à la fermeture d'entreprises. L'initiative accélérerait formidablement ce mouvement.

En dépit de la haute conjoncture, et du reclassement quasi immédiat des travailleurs touchés, ces cas ont irrité les syndicats. Ceux-ci, ont ainsi fourni un petit aperçu de leur réaction, si sous la pression de l'initiative, le phénomène de concentration et de transfert prenait une vaste ampleur.

Beaucoup de travailleurs devraient assumer des tâches subalternes, confiées antérieurement seulement aux étrangers, ce qui correspondrait à une "dégringolade" sur le plan social, et à une mise en danger de la sécurité de l'emploi. D'autres encore, devraient subir un recyclage et même peut-être changer de profession.

L'enthousiasme pour ce genre de conséquences ne serait déjà pas grand chez les jeunes; mais que dire des réactions des plus âgés qui seraient beaucoup plus durement touchés, notamment par les risques de chômage.

f) Chômage structurel, conséquence de l'initiative

"Celui qui agite le spectre du chômage comme conséquence de la réduction du nombre de travailleurs étrangers, se trompe ou déforme délibérément la réalité.

Ce n'est que dans le cas où la croissance économique irresponsable que nous connaissons n'est pas freinée, que le chômage sévira, cette course à l'abîme aura comme apothéose l'écroulement de l'ensemble de notre économie."

(V. Oehen, V+H 10/73, p.176)

f) A première vue, il peut sembler paradoxal qu'en éliminant 400'000 travailleurs, c'est-à-dire en accentuant dans de très fortes proportions la pénurie de personnel qui règne actuellement, il puisse en résulter du chômage. En fait, l'explication est facile.

Les travailleurs étrangers occupent souvent des emplois abandonnés par les Suisses. Ils se retrouvent parfois en majorité dans certains ateliers importants, par exemple, où ce genre d'emplois sont nombreux. Si ces ateliers n'ont plus de personnel, ils cesseront leur activité et surtout ils bloqueront tout le processus normal de production de l'entreprise. L'entreprise sera désorganisée, sa production tombera et elle devra licencier du personnel suisse occupé jusqu'alors dans le secteur technique ou commercial.

Une fois l'entreprise plus ou moins remise sur pied, sa production ne pourra être qu'inférieure à celle du passé. Les considérables investissements de rationalisation mis en place ces dernières années resteront sous-employés. Mais les frais financiers qui leur sont liés continueront à courir. Ainsi, la production, réduite, deviendra beaucoup plus chère. Mais les clients ne voudront plus l'acheter à de tels prix, préférant des produits étrangers, nettement meilleur marché. Les produits suisses restant invendus, il faudra encore réduire la production et licencier à nouveau des Suisses.

Notre économie représente un réseau d'entreprises étroitement liées (dans le sens d'une répartition du travail). A tel point que les difficultés d'un petit sous-traitant peuvent paralyser de grands secteurs dans de vastes entreprises. On calcule d'autre part, qu'un poste de travail de production, crée 2 à 3 emplois dans

des entreprises dites de service, ou dans des domaines indépendants; si ce poste disparaît, ces emplois disparaissent avec lui.

Enfin, l'obligation de transférer des centres de production à l'étranger, entraînera aussi des pertes d'emploi pour les Suisses. Devoir constater que les gens les plus favorables à cette initiative soient justement ceux des classes d'âge qui seraient les plus touchées en cas d'acceptation, est d'une ironie amère.

3.5 Inflation =====

Arguments des promoteurs :

"L'invasion des travailleurs étrangers est, avec la prolifération de l'argent, la cause principale de l'inflation en Suisse."

(Fritz Meier, Ellikon, Fondation de l'AN, V+H 5/73, p. 134)

"L'objectif de la recherche de stabilisation du pouvoir d'achat, ne peut en outre être atteint, que si l'on arrache les bourgeois économiques qui ont poussé dans la serre chaude de l'inflation."

"Le recul du nombre de postes de travail qui en résulterait correspondrait exactement à nos besoins."

(V. Oehen V+H 10/73, p. 174)

Réponses :

La forte croissance de la population résidente étrangère, a certainement provoqué une recrudescence de la demande et par suite une montée des prix. En revanche, l'industrie a alors pu accroître sa production, augmentant le volume des marchandises offertes et pouvant en abaisser les prix.

Ce sont justement les travailleurs étrangers, quelle que soit leur branche économique, qui ont le moins contribué à la surchauffe, car ils mettaient bien leur potentiel de travail à notre disposition mais s'astreignaient, comme consommateurs, aux plus grandes privations. Il en va de même en matière de logements ou d'autres biens de consommation durables. Ils ont contribué de façon importante à la lutte contre l'inflation, par leur volonté d'économiser, et d'envoyer l'argent épargné dans leurs pays d'origine.

A tout bien considérer et à comparer notre rythme inflationniste avec celui des pays voisins, on ne peut faire autrement que de conclure que l'inflation suisse n'est due à la présence étrangère - pour autant que cela soit vrai - que pour une très faible part. Nous avons justement chez nous un taux d'inflation beaucoup plus faible pendant les années de forte immigration (avant et après 1960).

Contrairement à l'avis des promoteurs qui prétendent que leur initiative offre un remède à tous les maux de la société, y compris l'inflation, on peut affirmer que leur initiative, en cas de succès, ne ferait que donner une nouvelle impulsion à la hausse des prix. Les entreprises seraient tentées d'offrir de hauts salaires, pour s'assurer la main-d'oeuvre qui leur serait nécessaire (ou bien de remplacer la main-d'oeuvre perdue, par du débauchage au sein d'autres entreprises). Ces augmentations de salaire réel, dépasseraient, et de loin, le niveau d'accroissement de la productivité, qui serait même en baisse rapide, par suite de la réduction de main-d'oeuvre. Phénomène inflationniste classique qui se manifesterait par des hausses de prix considérables. A longue échéance également, la pression inflationniste se renforcerait. Si l'initiative était acceptée, la production baissant, l'offre de biens et de services baisserait aussi. Comme on ne peut pas compter sur une diminution parallèle de la demande, il en résulterait un excédent de la demande qui provoquerait une nouvelle poussée inflationniste. Mais pourquoi la demande ne se trouverait-elle pas ramenée au niveau de la production ?

Dans notre pays, la relation proportionnelle "consommateurs/salariés, est moins favorable chez les Suisses que chez les étrangers (elle est d'environ 2,3 : 1 pour les Suisses et de 1,8 : 1 pour les étrangers établis ou résidents à l'année et de 1 : 1 chez les saisonniers). Ainsi, l'arrivée des étrangers a exercé d'abord un effet anti-inflationniste manifeste, mais qui fut compensé par la croissance de la demande qui en est résultée par la suite.

4.1 Niveau de vie et qualité de vie

=====

Arguments des promoteurs :a) "Sommes-nous redevables de notre bien-être aux travailleurs étrangers ?"

Qui ne connaît ce slogan mille fois répété, et qui malgré ces répétitions n'en devient pas plus vrai pour autant.

Nous payons très cher nos conditions de vie actuelles : destruction de précieux éléments de notre environnement et augmentation rapide des maladies de la civilisation.

Finalement, le bilan est négatif... en raison

- des investissements en infrastructure, et des frais courants d'entretien de cette infrastructure (principalement pour les écoles),
- de l'envoi, par les travailleurs étrangers, d'argent dans leur pays d'origine,
- de l'augmentation effrayante des délits et des actes criminels, commis par des étrangers et les frais qui en résultent pour la communauté."

(V+H 10/73, p. 178)

Réponses :

- a) Sans nier le niveau de vie élevé atteint en Suisse, les promoteurs en comparent les avantages avec les sacrifices que cela a impliqués. En ce qui concerne les :
- "pertes irremplaçables de certains éléments de notre environnement" cf § 2.2 et 2.4.3;
 - "investissements et frais d'infrastructure" cf § 2.4.6;
 - "l'endettement qui en découle pour les communes et les cantons (respectivement accroissement de leurs impôts)" cf § 2.4. 6 c;
 - "la qualité de la vie" cf § 4.1.b;
 - "la recrudescence des maladies de la civilisation" cf § 4.2. c;
 - "les délits et les crimes perpétrés par des étrangers" cf § 4.3. a.

Quant aux sommes envoyées par les travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, elles ont dépassé les 3 milliards en 1973 - montant "vertigineux" que les promoteurs citent souvent en l'opposant au solde positif de l'ensemble de notre tourisme.

En fait, il faut se réjouir que cet argent ne vienne pas accroître encore davantage la demande du marché intérieur, et pousser à la roue de l'inflation. Au lieu de nous faire du tort économiquement, les travailleurs étrangers se posent en soutien de notre politique conjoncturelle et contribuent à la lutte anti-inflationniste

- b) "La mise à contribution toujours plus accentuée de l'environnement et de l'infrastructure va signifier une baisse de la qualité de vie.

Une fois l'initiative admise, le niveau de vie, vu à long terme, aura plutôt tendance à s'améliorer encore, parce que l'on peut s'attendre à un allègement marqué des charges qui pèsent sur l'environnement et l'infrastructure."

(V. Oehen, V+H 4/73, p. 123 et V+H 3/74, annexe spéciale, p. 4)

- c) "La Suisse dispose de moins en moins de terrains à prix abordables. L'homme de la rue ne peut déjà plus s'acheter sa maison à un prix raisonnable. Cela démontre que le Suisse moyen ne s'est pas enrichi, mais bien au contraire appauvri au cours de ces dernières années."

(V+H 8/73, p. 154)

- b) Si nous avons pu rattraper, même partiellement, nos retards en matière d'infrastructure, nous le devons pour une bonne part aux travailleurs étrangers (cf § 2.4. 6); ils ont d'ailleurs aussi contribué à assumer une partie des frais d'infrastructure (voir § 2.4. 6 c). Nous sommes par conséquent redevables aux travailleurs étrangers, d'une amélioration de notre qualité de vie.

En revanche, dans le cas des charges qui pèsent sur notre environnement, l'acceptation éventuelle de l'initiative provoquerait effectivement un léger allègement, encore qu'il ne provienne pas de la diminution de la population (voir § 2.4.3 b). La qualité de l'environnement n'est qu'un élément de la qualité de la vie, elles ne sont pas synonymes. D'autres facteurs fondamentaux tels que le niveau de vie, le plein emploi, la sécurité sociale, la paix sociale sont aussi des éléments de la qualité de la vie. Or, ceux-ci subiraient de graves préjudices, si l'initiative était acceptée, et cette résultante qu'est la qualité de notre vie subirait un recul pesant.

- c) On ne peut pas prétendre sérieusement que les travailleurs étrangers accaparent les terrains en Suisse.

Ce qui doit nous préoccuper en fait surtout, c'est le rapport qu'il y a entre le prix du terrain et le revenu moyen, ce qui nous fournit une appréciation de notre niveau de vie.

Le sol est un bien, qui ne peut malheureusement guère se multiplier. Il a fait, en Suisse l'objet d'une demande considérable depuis de nombreuses années. Elle reflète bien plus l'élévation du niveau de vie de la population suisse,

que les effets d'un prétendu surpeuplement ou du dépôt de fonds étrangers, dans notre pays. Les prix des terrains ont grimpé vertigineusement, parce qu'il a progressivement été possible à un nombre croissant de suisses moyens de se faire construire leur maison hors de ville ou une résidence secondaire. Les terrains n'étant pas extensibles, leurs prix ont grimpé vertigineusement. Vouloir démontrer que le niveau de vie des Suisses a baissé parce que le prix des terrains s'est accru, c'est intervertir les rôles entre les causes et les effets.

d) "Le niveau de vie à long terme s'élèvera, même une fois acceptées les exigences en matière de réduction de la population résidente étrangère, car la pratique nous a démontré que l'on obtient de bien meilleurs rendements par tête, avec des gens bien formés, qu'avec des manoeuvres...."

(V. Oehen au CN, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 4)

d) Après l'éventuel succès de l'initiative, le niveau de vie n'augmentera pas en Suisse, même à terme, tellement les perturbations générales seront profondes (cf § 3.3 et 3.4).

A propos de rendement, on pourrait demander quel est celui des chômeurs qui seraient licenciés après une approbation de l'initiative. En fait, la formation professionnelle des étrangers se perfectionne proportionnellement à la durée de leur séjour en Suisse. Et le nombre des "manoeuvres", suisses comme étrangers, est en voie de recul. Il n'empêche que dans toute économie des manoeuvres restent nécessaires. Les Suisses qui devraient occuper ces fonctions actuellement assumées principalement par les étrangers, ne seraient guère prêts à le faire, vu la "dégringolade sociale" que cela représenterait à leurs yeux (voir § 3.4 e).

Enfin, une rationalisation et une mécanisation encore plus poussées de la production exigent des sommes considérables que, les entreprises seraient incapables de trouver dans la situation où l'initiative les mettrait.

4.2. Politique sociale

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "Dire qu'en cas d'acceptation de l'initiative, les relations naturelles et correctes existant entre les populations active et non active se trouveraient sérieusement perturbées... est un mensonge grossier et délibéré."

(V. Oehen, V+H 10/73, p. 176)

Réponses :

- a) "Les relations naturelles et correctes entre les populations active et non active" se modifient de plus en plus pour la population suisse dans le sens défavorable. Les causes en sont la durée de plus en plus longue des études et stages de formation chez les jeunes, d'une part, d'autre part et surtout, le vieillissement croissant de notre population. C'est ainsi que la proportion de personnes suisses âgées de 65 ans et plus (bénéficiant toutes de l'AVS) par rapport à la population de nationalité suisse a passé de :
9,5 % en 1950, à 10,8 % en 1960, et à 13,1 % en 1970.

Ce n'est que grâce à l'arrivée des travailleurs étrangers que cet accroissement est resté modeste par rapport à l'ensemble de la population résidente (Suisse et étrangers), (resp. 9,6 %, 10,2 % et 11,4 %).

Cette accélération du vieillissement doit faire réfléchir sérieusement au péril que vont encourir, pour cette raison, les ressources fiscales destinées à financer les travaux communautaires importants.

(De 1960 - 1970, l'effectif des plus de 65 ans a augmenté de 29 % - passant de 554'240 à 714'484 personnes - contre seulement 15,5 % de croissance de la population totale).

Le vieillissement de notre population va continuer sa poussée au cours de ces prochaines décennies, ce qui aura pour incidence fâcheuse, de faire supporter des charges croissantes à la po-

population active en faveur de la population non active; les dépenses sociales et fiscales vont atteindre dans un avenir prévisible des proportions limites par rapport aux salaires.

Après la réduction de main-d'oeuvre étrangère opérée (conformément aux exigences de l'initiative), la population active diminuerait dans la meilleure hypothèse de près de 200'000 personnes d'ici l'an 2'000. Simultanément, la population non active augmenterait encore de 430'000 personnes. Dans ces conditions, les postulats de politique sociale, les solutions rapides aux problèmes éducatifs, de recherche, de santé publique et d'environnement (pour ne citer que les plus importants), seraient inévitablement voués à l'échec.

La situation serait particulièrement grave dans le cas de l'AVS. Les réserves ont déjà reculé de plus de la moitié depuis 1970, et l'on voit d'ici l'incidence catastrophique que provoquerait la réduction des effectifs étrangers, due à l'acceptation de l'initiative. On devrait compter avec une diminution des recettes annuelles de près d'un demi milliard de francs alors que le volume des économies réalisables serait insignifiant puisque nous n'avons quasi aucun étranger au bénéfice de rentes de l'AVS.

Il ne serait possible de continuer à verser des rentes AVS du niveau atteint aujourd'hui, que si les cotisations de la population active restante (elle se composerait à ce moment de 9/10 de Suisses) étaient relevées massivement, soit selon des calculs rapides de 200 à 250 francs par an et par travailleur. M. Oehen a admis lui-même (le 21.6.74) un relèvement des contributions AVS de 25 %, comme conséquence de l'initiative.

b) "Les travailleurs étrangers sont avantagés fiscalement"

- Leur présence nous cause des réajustements nécessaires et croissants de notre infrastructure. La conséquence en est un accroissement du type 'boule de neige', de nos charges fiscales;
- l'imposition à la source en fait, encore plus, des privilégiés."

(V+H 10/73, p. 178 et V+H 9/73, p. 166)

b) Les étrangers contribuent à couvrir leur part des frais d'infrastructure (cf § 2.4.6).

La proportion de personnes soumises aux impôts est même nettement plus forte chez les étrangers (plus grand nombre de personnes actives et de célibataires) que chez les Suisses.

L'impôt à la source, auquel sont soumis les saisonniers et les "annuels", est un impôt fixé sur la base d'un tarif cantonal global, dans lequel sont déjà inclus les impôts communaux moyens et les déductions personnelles et professionnelles. Selon le lieu de domicile et leur situation personnelle, certains étrangers sont en fait avantagés, mais une quantité d'autres se trouvent, eux, désavantagés. Il n'y a pas de situation générale privilégiée des étrangers. Ils sont au contraire désavantagés par rapport aux Suisses du fait que l'impôt à la source est un impôt immédiat et non pas un impôt à retardement (prélevé avec 2 ou 3 ans de retard par rapport à l'année d'acquisition du revenu taxé). Les résidents sont placés sur pied d'égalité avec les Suisses. Cependant chez eux aussi la proportion de salariés - et partant de personnes soumises aux impôts sur le revenu - est plus forte que chez les Suisses.

Enfin, une enquête approfondie a démontré que les pertes causés par les étrangers quittant la Suisse sans avoir payé leurs impôts n'atteignaient pas le un pour mille de l'ensemble du montant fiscal. Ce chiffre n'est pas plus élevé que celui constaté pour les Suisses.

c) "La politique sociale ne doit pas continuer à se concevoir que sous la forme de la prévoyance. Il faut placer le bien-être et le bien-vivre de l'homme au centre des préoccupations."

(Programme politique de l'AN, V+H 5/73, p. 130)

Selon l'AN, toutes mesures propres à assurer, sur le plan sociologique, le maintien de la santé de l'individu ou de la communauté qui sont de plus en plus soumis aux conséquences néfastes de la civilisation moderne, sont capitales; "à plus forte raison si l'on pense que seul 10 % de la population peut encore être considéré comme sain au sens strict du terme."

c) On approuvera certes volontiers le postulat de l'AN sur le bien-être humain, même si l'on n'est pas tout à fait d'accord lorsqu'elle avance que 90 % de notre population peut être taxé de "malade". La réalisation des souhaits exprimés dans le postulat, dépend, hélas, pour une grande part des moyens financiers dont dispose l'Etat pour sa politique de sécurité sociale (inclus l'AVS), pour la santé publique, pour les tâches urgentes des domaines éducatif et de protection de l'environnement.

Reste à assurer des recettes fiscales suffisantes grâce à une population active assez nombreuse.

4.3 Problèmes de société

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "Les promoteurs déplorent systématiquement la destruction de la croissance naturelle et saine de la communauté (famille, village et bourgade), condition de base d'une nation 'saine et forte'. Tout en déplorant la perte progressive des racines communes à notre société (fête du 1er août, vieilles coutumes et vieux usages), ils dénoncent l'usage croissant de la drogue, la libération débridée et l'extrémisme politique."

(V. Oehen, V+H 9/71)

Ils attirent aussi l'attention sur la re-cruescence effrayante des "délits et des crimes perpétrés par des étrangers", qui non seulement conduisent à des moeurs sauvages, mais provoquent d'énormes frais à charge de la collectivité.

(V+H 10/73, p. 178)

Réponses :

- a) On voit une fois de plus réapparaître la nostalgie du "bon vieux temps" (voir § 1.1. c), à laquelle on oppose, pour pouvoir mieux le rejeter, le style de vie moderne. Mais nous n'avons pas emprunté ce style de vie aux travailleurs étrangers (voir § 1.1. e, 1.3. a et b, ainsi que 4.2. c).

Il est évidemment facile de faire des étrangers les têtes de turcs de la "perte de la moralité" et de "la criminalité croissante", en citant avec astuce des statistiques officielles. Aucune information comparative n'est bien sûr fournie sur la croissance de la criminalité des Suisses.

A première vue, le nombre des inculpés étrangers dépasse celui des Suisses, proportionnellement à leurs populations respectives en Suisse. Si l'on tempère son jugement en tenant compte du fait que 60 % seulement de ces inculpés étrangers ont leur domicile en Suisse, la réalité devient toute autre : le taux de criminalité (condamnations selon le Code pénal) de la population étrangère résidante en Suisse, fut par exemple, plus faible en 1970 que le taux des Suisses (0,38 % contre 0,42 %) !

(voir Annuaire statistique suisse et Sources statistiques de la Suisse, opuscule 487, 1972).

La criminalité des étrangers n'est donc pas pire que celle des Suisses.

b) Tensions sociales dues aux étrangers en sur-nombre et à l'inégalité de traitement des étrangers et des Suisses.

Ces tensions sont accentuées, par exemple, par le fait que certains Suisses croient que les étrangers (moins travailleurs à leurs yeux) touchent le même salaire qu'eux, ou disent que les étrangers sont moins exacts et ordonnés et que leurs chefs "ferment les yeux là-dessus".

(voir le reportage de B. Allenbach dans le "Tages-Anzeiger" du 28.1.74)

M. Oehen aime lui aussi, en exagérant bien sûr (!) parler des "foyers de tension" que constituent le regroupement des étrangers. Il y voit une menace mortelle contre notre esprit national, en cas de situation alarmante du marché du travail, de l'alimentation, ou encore dans le domaine sociologique.

(V+H 7/73, p. 145)

b) Il est vrai que les Suisses sont en minorité dans bon nombre de secteurs; on a même vu se former peu à peu des sortes de "professions - types pour étrangers". Ces minorités suisses se composent en général de travailleurs âgés, de personnes insatisfaites de la situation actuelle car elles ne bénéficient pas, elles, du progrès social et économique (voir à ce sujet § 1.1 c). Le problème n'en est pas simplifié.

Ces travailleurs-là seront évidemment les tout premiers à s'offusquer de la mentalité différente des étrangers, se plaindront qu'ils sont moins exacts et moins ordonnés et se sentiront lésés si un chef laisse aller certaines fois les choses sans faire d'observation. Ce genre de travailleurs ne se sentirait pas plus à l'aise, si c'étaient de jeunes Suisses à "l'allure hippie" qui les entouraient en lieu et place d'étrangers. Cette jeune génération a, elle aussi une autre mentalité, n'est pas aussi consciencieuse, et donnerait peut-être elle aussi, l'impression aux collègues plus âgés, d'être mis de côté.

Le rejet des étrangers est finalement un symptôme de jalousie, de ressentiment et d'impuissance des laissés pour compte : nous avons là effectivement un problème de structure de notre société, et les étrangers servent dans ce cas, de bouc émissaire.

5. La Suisse, un Etat de droit, un pays humanitaire

=====

Arguments des promoteurs :

- a) "Une vague de sentiment humanitaire 'en faveur des étrangers' submerge à nouveau le pays. Et que fait-on d'humanitaire pour le peuple suisse, pour les générations futures ?"

(Texte accompagnant le bulletin de versement de l'AN)

"Avancer des considérations humanitaires est une malhonnêteté vis-à-vis du peuple, puisqu'elles servent uniquement à assurer la main-d'oeuvre nécessaire à l'économie. On se garde bien d'employer ce genre de considération pour les Suisses, condamnés à vivre dans un pays de plus en plus surpeuplé et envahi d'étrangers."

(V+H 6/73, p. 140)

Réponses :

- a) L'initiative n'exige rien de moins que le départ de 500'000 étrangers en 3 ans (soit environ 500 par jour !); parmi eux, 200'000 personnes en possession du permis d'établissement. Tous les étrangers, qu'ils aient permis d'établissement ou permis de séjour, hommes, femmes, enfants, familles entières, tous se trouveraient durant le "délai de liquidation", en situation d'incertitude totale, de peur perpétuelle de devoir plier bagages et rentrer chez eux, dans une patrie où ils ne trouveraient probablement pas de travail, et qui leur est devenue proprement étrangère dans certains cas.

Il est impossible d'imaginer les drames humains que l'application d'une pareille politique pourrait provoquer.

L'AN doit certainement se rendre compte de ces conséquences inhumaines, car M. Oehen a déclaré "qu'il faudrait envisager des mesures appropriées pour créer dans leur pays d'origine, des postes de travail à l'intention des personnes refluant de Suisse. Une action "humanitaire" de ce genre est inapplicable, vu qu'il faudrait simultanément exporter massivement des capitaux vers ces pays et donner priorité "aux revenants" dans l'attribution des postes de travail nouvellement créés.

Est-ce vraiment faire preuve de sensiblerie déplacée que d'évoquer le sort de ces gens ?

Quant aux Suisses qui ne bénéficieraient d'aucune des préoccupations de cet "Etat humanitari-

re" dont l'AN parle par dérision, il leur est bien difficile de démontrer le bien fondé de leur plainte. Tous n'ont pas la vie rose, c'est certain. Mais prétendre qu'ils sont abandonnés et que rien n'est fait pour les générations futures, c'est manifester une mauvaise foi excessive.

Enfin, à propos de la prédominance étrangère, il faut répéter une fois encore que tous les désagrèments montés en épingle à plaisir par les promoteurs, sont dûs avant tout : au développement de la technique, de l'économie et de la société en général, et corollairement, à l'accroissement de la consommation par tête d'habitant et à celle du trafic, qui en ont résulté. Sans la présence des étrangers, les problèmes qui se posent, seraient à peine moins aigus !

b) "La demande que formule la Confédération nationale des syndicats chrétiens de mettre sur pied un statut des étrangers, humainement juste et juridiquement satisfaisant, a été qualifiée par M. Oehen de trahison syndicaliste des intérêts vitaux de la Suisse. Son commentaire : 'Les syndicats semblent avoir rejoint les rangs des fossoyeurs de la Suisse'."

(V+H 9/73, p. 163)

b) La véhémence avec laquelle M. Oehen écarte l'idée d'une législation correcte relative aux étrangers, résulte de la peur évidente d'avoir en Suisse une présence étrangère permanente. Les promoteurs refusent d'accorder aux étrangers les mêmes droits individuels qu'aux citoyens suisses. L'expulsion de près de 200'000 détenteurs de permis d'établissement est bien de la même veine. Il faudrait alors modifier la loi de telle sorte que le permis d'établissement, une fois octroyé, puisse être retroactivement retiré sans renouvellement. Cette modification serait en contradiction avec le droit constitutionnel suisse, dans lequel on stipule que les droits acquis doivent être respectés.

A propos des droits individuels, le Prof. Werner Kägi dans le rapport de la Commission fédérale pour les étrangers écrit : "Le droit de la personne humaine est le noyau, disons même le coeur,

de l'ordre juridique d'un Etat. Cela exige de considérer la dignité de l'homme comme la valeur suprême et de la protéger comme telle. Cela interdit de ramener l'être humain au niveau d'un simple objet."

c) Peur vis-à-vis de l'étranger :

"La confiance que les autorités doivent inspirer à leur peuple est plus importante que celle qu'ils doivent inspirer vis-à-vis de l'étranger. L'étranger prend ses décisions en tant qu'Etat souverain, sans demander ce que la Suisse pourrait bien en penser."

(Discours du Conseiller national Jaeger, V+H 3/74, annexe spéciale, p. 5)

c) Pour que l'initiative puisse être appliquée, il faudrait dénoncer tous les accords internationaux sur l'établissement des étrangers.

Même si les autres Etats ne se décidaient pas à prendre des mesures de rétorsion à notre égard, nous verrions notre "image de marque" sérieusement ternie. En se mettant ainsi elle-même au ban des autres nations, la Suisse encourrait des conséquences bien plus graves à long terme que ce que les promoteurs veulent nous faire croire.

Une fois encore, la Suisse ne peut pas survivre sans relations internationales solides, ne serait-ce que du point de vue de son ravitaillement alimentaire.

La perte de confiance que la Suisse provoquerait à l'étranger risquerait bien de coûter à nos autorités une partie de la confiance du peuple suisse lui-même.

